



A propos du film

La trousse corrézienne : Par la fenêtre ou par la porte, un fil de Jean Pierre Bloc	2
Nord Littoral : Un débat autour du harcèlement moral au travail	3
SUD-Ouest : Retour sur l'affaire France Télécom, ou le management piloté par les chiffres	5
Le Télégramme : À Concarneau, un ciné-débat autour de la souffrance au travail	7
Ouest France : L'Affaire France Télécom au Cinéville de Concarneau ce soir	9
La Nouvelle Revue du Travail : Par la fenêtre ou par la porte, un film sur les suicides à France Télécom	11
Le Journal d'Elbeuf : « Ce drame, il faut qu'il serve à quelque chose »	12
Ouest France : Ancienne salariée de France Télécom, elle raconte	14
Ouest France : Allonnes. Film et débat autour de l'affaire France Télécom/Orange	16
L'Est éclair : Risques psychosociaux : « Oser en parler »	17
Actu-Juridique : Le procès du harcèlement institutionnel à France Télécom porté à l'écran	20
La NRT : Par la fenêtre ou par la porte , un film sur les suicides à France Télcom.....	25
Vosges matin : Le festival de sociologie d'Épinal a démarré en plein dans son thème: la santé au travail	42

CRITIQUES SUBJECTIVES - COMME ON AIME

PAR LA FENÊTRE OU PAR LA PORTE DE JEAN-PIERRE BLOC (THÉLÈME FILMS, 2023) FILM DOCUMENTAIRE

Par DIANE BARATIER

L'affaire France Télécom - Orange - expliquée à tous.

Septembre 2004, l'État privatise son fleuron historique France Télécom. Le cours de l'action devient primordial et le nouveau PDG Didier Lombard décide de pousser 22 000 agents au départ « volontaire ». Commence le procès d'une caricature du managisme, les dirigeants maladroits ont laissé des traces.

Ce film est à voir pour comprendre jusqu'où la perversité des systèmes patronaux nous entraîne. Il met en lumière les rouages invisibles du harceleur. On a pas besoin de connaître l'employé pour le rendre malade. C'est ce qui a été jugé et clôt en appel le 30 septembre 2022, « l'affaire des suicides de France Télécom - Orange », la première condamnation pénale de dirigeants du CAC 40 pour harcèlement moral institutionnel. Derrière ce coup de tonnerre juridique, ce film retrace l'histoire d'un long combat syndical, raconté par celles et ceux qui ont mené la lutte. Le patronat a voulu rendre amnésique ses employés. Entrés dans la boîte comme fonctionnaires d'un service public, ils se devaient de devenir des commerciaux. Il a fallu presque 20 ans pour cerner, prouver, et mettre en lumière les souffrances et maladies occasionnées par les manipulations perverses des dirigeants destinées à faire fructifier les dividendes des actionnaires.

Le film a été initié par différents syndicats, il est en notre pouvoir de le divulguer. On pense que c'est de notre faute si on est malade parce qu'on n'est pas assez bon, on ne peut croire que c'est un système qui a choisi de nous détruire parce qu'on ne valait plus rien. On était en trop. C'est inimaginable mais c'est vrai. Les témoins dans le film nous le prouvent, avec détermination ils ont récolté les preuves pendant 20 ans pour gagner en justice. Brandissons cette victoire à la face du patronat !

Pour organiser des projections, écrivez à cette adresse mail : programmation@parlafenetreouparlaporte.fr

IV / III DE BRUIT NOIR (ICI D'AILLEURS..., 2023) DISQUE

Par OURS NOIR

J'avais évoqué ici (voir Trousse n° 10) le projet de



PRINCESSE KEVIN DE MICHAËL ESCOFFIER (P'TIT GLÉNAT, 2018) ALBUM JEUNESSE

Par CAROTTE

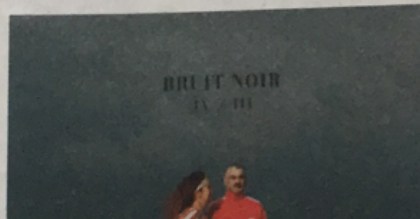
Pour le spectacle de fin d'année, Kevin veut se déguiser. Les autres peuvent rigoler, Kevin s'en moque. Se déguiser, c'est pour ne pas être reconnu. Sinon, ça sert à rien. Ça a été décrété que seules les princesses auraient le droit de se déguiser. Ça ne lui fait rien. Les filles se déguisent en princesses ou en cow-boy ! Elle ne veut pas. Alors ?

Un album tendre et drôle qui bouscule les assignations stéréotypées de genre. Pas de dogmatisme ni de caricature, une fenêtre ouverte pour réfléchir.

ÊTRE ÉCOFÉMINISTE DE JEANNE BURGAULT (L'ÉCHAPPÉE, 2020) ESSAI

Par CHRISTOPHE GIBIAUD

Il est des notions floues, des notions comprises. C'est le cas du féminisme, qui n'est pas la même chose d'une position féministe à une approche écologiste ; « l'imbrication du système avec toutes les autres formes de domination ». Cela conduit à ce qu'être écoféministe, pour Gaard, c'est penser les intersections entre le patriarcat, le capitalisme et l'écologie. On ne pourrait ni les combattre ni les abolir séparément. Jeanne Goutal ajoute que l'écologie n'est peut-être actuellement le mouvement le plus systématiquement anarcho-socialiste. Il faut « renverser le système ».



PROJECTION

Un débat autour du harcèlement moral au travail

L'union locale CGT a organisé au cinéma l'Alhambra une soirée débat avec Jean-Pierre Bloc, réalisateur du film documentaire sur la vague de suicides de 2005 à 2010 au sein de France Télécom.



L'UNION LOCALE CGT A ORGANISÉ AU CINÉMA L'ALHAMBRA UNE SOIRÉE DÉBAT AVEC JEAN-PIERRE BLOC.

« *Par la fenêtre ou par la porte* », le film documentaire de Jean-Pierre Bloc, a été projeté au cinéma l'Alhambra de Calais lors d'une soirée débat en présence du réalisateur, organisée par l'union locale de la CGT. Le documentaire raconte le combat des salariés de France Télécom contre leur direction après une vague de suicides au sein de l'entreprise de 2005 à 2010. Le scandale de la révélation de cet épisode morbide a déclenché l'éviction du PDG de l'époque et de ses cadres proches, et entraîné quelques années plus tard, en 2019, la tenue d'un procès qui fit entrer dans la jurisprudence la notion de « *harcèlement moral institutionnel* ».

« Cette projection fait partie d'une forme d'éducation ouvrière. Nous invitons non seulement les syndiqués mais également les salariés à participer. Si l'on parle beaucoup de harcèlement sexuel et de harcèlement scolaire, on parle très peu de harcèlement moral en entreprise. Généralement, c'est ms considère en termes

de droit du travail On peut voir que beaucoup de plaintes déposées auprès du procureur de la République sont classées sans suite. En disant que cela pouvait se régler aux prud'hommes pour ne pas encombrer les tribunaux de correctionnelle. Donc on a décidé de montrer aujourd'hui quelque chose aux salariés qui sont confrontés à ce genre de problème managérial. Chez France Télécom en 2006, on a mis en place un système de management qui consistait à essayer de se débarrasser d'un maximum de salariés. Ceci par tous les moyens possibles. Et donc cette phrase « Par la fenêtre ou par la porte » venait du président du groupe Didier Lombard, qui devant une assemblée d'actionnaires, a dit qu'il se débarrasserait de 22 000 salariés, qu'ils le veulent ou non, « Par la fenêtre ou par la porte ». S'en est suivie une vague de suicides (23 en 2009). Le film raconte alors toute la bagarre qu'a menée l'intersyndicale de France Télécom pour faire reconnaître le harcèlement, ce qui a amené à la condamnation de Didier Lombard et généré une jurisprudence », explique Eric Lhironde, secrétaire de Union locale CGT.

« LA RÉCEPTION CALAISIENNE ÉTAIT DE HAUT NIVEAU »

La soirée était ouverte à tous, gratuite, prise en charge par l'union locale de la CGT. Une centaine de personnes ont assisté à la projection, puis ont débattu, en présence et avec le réalisateur Jean-Pierre Bloc qui conclut : « *Une soirée intéressante avec des témoignages assez poignants de plusieurs personnes dont cette personne qui est soeur de quelqu'un qui s'est suicidé. Suicide qui n'avait pas été du tout pensé comme lié au travail. Et qui a réalisé des années plus tard qu'elle n'était pas seule, et que cela venait de là. En général les interventions étaient de bonne qualité ce soir, la réception calaisienne était de haut niveau. Avec des syndicalistes qui sont de vrais lutteurs, des combattants. Et puis parmi les gens qui sont venus voir le film, des personnes qui avaient beaucoup de choses à raconter.. On a eu une heure pour le faire, on aurait sans doute pu discuter au delà. À suivre... »*

SAINT-SAVINIEN

Retour sur l'affaire France Télécom, ou le management piloté par les chiffres



LE RÉALISATEUR JEAN-PIERRE BLOC ÉCHANGERA AVEC LE PUBLIC DU FLORIDA
SUR L'AFFAIRE DES SUICIDES DE FRANCE TÉLÉCOM.
PIERRE POILLOUX

Ce jeudi 8 février, au cinéma Florida (1), le réalisateur Jean- Pierre Bloc viendra présenter son documentaire « Par la fenêtre ou la porte », qui témoigne de la manière dont la direction de France Télécom a harcelé moralement ses salariés et en- traîné une vague de suicide entre 2006 et 2011. En décembre 2019, Didier Lombard, PDG de l'entreprise à l'époque, et six autres cadres et dirigeants ont été condamnés pour « harcèlement moral ».

Des dirigeants du CAC 40 condamnés au pénal en 2022, en quoi est-ce important ?

Déjà, c'est une première, et ça le reste à ce jour, avec un retentissement mondial. Mais les peines d'un an de prison (avec sursis) et une amende de 15 000 euros sont dérisoires par rapport à la gravité des faits.

Que pensez-vous de la personnalité du PDG de l'époque ?

L'absence d'empathie de Didier Lombard, le déni de réalité dont il a fait preuve tout au long de cette terrible affaire restent pour moi un mystère. Mais au-delà de sa personnalité, cette attitude est commune à de

nombreux dirigeants dont l'unique obsession est de faire monter le cours de l'action. Une seule boussole, les chiffres ! La souffrance causée par l'organisation du travail est encore aujourd'hui un sujet majeur dans beaucoup d'entreprises. Les méthodes sont peut-être moins caricaturales qu'à France Télécom, mais tout aussi perverses, avec des catastrophes en termes de santé.

Qu'est-ce qui vous a le plus touché en réalisant ce film ?

L'extraordinaire intelligence collective, la ténacité, et la combativité de syndicalistes en lutte contre la puissance d'un système managérial terrorisant. Il ne faut jamais renoncer à se battre, même quand le rapport de force est disproportionné. Le droit est une arme dont il faut se servir.

Depuis sa sortie le 8 novembre 2023, quelles sont les réactions du public ?

Le public participe activement aux débats, il y a des témoignages poignants et parfois l'expression d'un désarroi et d'un isolement. Avec un désir de s'inspirer du combat raconté dans le film.

Jean-Claude Denéchaud

(1) « *Par la fenêtre ou la porte* », jeudi 8 février à 20 h 30. Site : cinemaflorida.fr

À Concarneau, un ciné-débat autour de la souffrance au travail

Plusieurs organisations concarnaises proposent, vendredi 16 février, la projection du film « Par la fenêtre ou par la porte ». La présence d'intervenants spécialisés permettra d'évoquer la question des conditions de vie au travail.



DE GAUCHE À DROITE : YOUENN LE FLAO ; MICHÈLE DALOZ, DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME DE CONCARNEAU/QUIMPERLÉ ; ISABELLE BROCHARD DE GRAND ÉCRAN ; BENOÎT HELARY, DIRECTEUR DU CINÉVILLE DE CONCARNEAU. (LE TÉLÉGRAMME/GUIREC FLÉCHER)

Alors que la problématique de la souffrance au travail revient régulièrement dans l'actualité, plusieurs organisations du pays de Concarneau* ont décidé d'aborder le sujet, en organisant, vendredi 16 février, un ciné-débat. Au Cinéville de Concarneau, le film « Par la fenêtre ou par la porte », sera projeté à partir de 20 h 15, avant l'intervention de plusieurs interlocuteurs.

Réalisé par Jean-Pierre Bloc, ce documentaire revient sur l'affaire France Télécom-Orange, privatisée par l'État, en septembre 2004. La société, poussée par la rentabilité financière, a conduit 22 000 agents au « départ volontaire » et instauré un management menant à 19 suicides et 12 tentatives chez ses employés. Après des années de procédures judiciaires, l'affaire des « suicides de France Télécom-Orange » se clôt en appel le 30 septembre 2022 avec, pour la première fois, une condamnation pénale de dirigeants du CAC 40 pour harcèlement moral institutionnel.

Derrière « ce coup de tonnerre juridique », ce film retrace l'histoire d'un long combat syndical, raconté par celles et ceux qui ont mené la lutte.

Plusieurs intervenants

Après la projection, le public sera invité à échanger avec Patrick Ackermann, syndicaliste et initiateur du film, Hélène Adam, syndicaliste et protagoniste du film, Youenn Le Flao, secrétaire départemental de Sud PTT, Armelle Féroc, consultante du cabinet Syndex et Christian Baudelot, sociologue.

« Ces salariés ont été poussés à bout »

Ce dernier a participé, en tant qu'intervenant, lors des premiers jours du procès, aux côtés d'autres experts spécialisés sur la question de la souffrance au travail. « On trouvait des tas de trucs aux victimes, qu'elles étaient notamment atteintes de maladies mentales. Elles étaient au contraire extrêmement investies. Leur travail constituait leur identité », se remémore le sociologue. Lors du procès, lui-même a mis en avant la notion de suicide « vindicatif », constituant un acte ultime de protestation. « Ces salariés ont été poussés à bout. La seule réponse qu'ils pouvaient apporter, c'était par la mort et d'en finir avec la vie », signale Christian Baudelotk, spécialiste d'Émile Durkheim.

En amont de la projection, le sociologue sera présent à la librairie Albertine, à partir de 17 h 30, pour une rencontre autour de ses ouvrages.

Pratique

Ciné- débat « Par la fenêtre ou par la porte », vendredi 16 février à 20 15, au Cinéville de Concarneau. Tarif réduit : 7 €

Bretagne - Concarneau

L'Affaire France Télécom au Cinéville de Concarneau ce soir

Le documentaire sur l'affaire des suicides chez France Télécom de Jean- Pierre Bloc sera à l'honneur ce soir, ce vendredi 16 février 2024, au Cinéville à Concarneau (Finistère).



LE CINÉVILLE À VU SON NOMBRE DE SPECTATEURS AUGMENTER L'AN DERNIER. UNE BONNE NOUVELLE DEPUIS LA CRISE SANITAIRE. | OUEST-FRANCE

Ce vendredi 16 février, c'est au Cinéville de Concarneau (Finistère) que le collectif d'associations de la LDH, Attac, Paresse, la Librairie Albertine, Grand Écran ainsi que des syndicats organise un ciné débat autour du film *Par la fenêtre ou par la porte*. Ce documentaire de Jean-Pierre Bloc fait le récit de l'affaire France Télécom qui a connu une vague de suicide, recueillant les témoignages des acteurs de la lutte, des syndicalistes, avocats, ou encore de médecins du travail. « Cette affaire est racontée pour la première fois par celles et ceux qui ont mené le combat, indique Michèle Daloz, de la LDH.

Le 30 septembre 2022, la condamnation des dirigeants de France Télécom/Orange pour harcèlement moral institutionnel a été confirmée en Cour d'appel. C'est sans doute le procès le plus emblématique en France de ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler la souffrance au travail. »

Un débat après la projection

Cette affaire « hors normes », selon les structures organisatrices de la soirée, a ainsi mobilisé un travail judiciaire colossal. « Un procès qui fera date et auquel, déjà, se réfèrent d'autres affaires similaires à la SNCF, au Crédit Lyonnais, à la Poste », glissent les organisateurs. « Car ce qui s'est passé à France Télécom entre 2005 et 2010 n'est pas une exception honteuse dans l'univers des grandes entreprises du CAC 40 ».

Après la projection du documentaire, le sociologue du travail Christian Baudélot, « qui s'est beaucoup penché notamment sur la souffrance au travail », sera présent pour échanger avec le public et préciser certains points de l'affaire qu'il connaît bien. « J'ai été à l'initiative des parties civiles, dont Patrick Ackermann, témoin au procès, explique le sociologue. Je pourrai en parler ainsi que de ce qu'ont appris les sociologues et les

psychologues du travail. » Une soirée informative, donc, par le biais d'un documentaire choc qui pointera un sujet de société souvent tabou de la détresse au travail.

Informations : Soirée l’Affaire France Télécom au Cinéville, ce vendredi 16 février à 20 h 15.

Par la fenêtre ou par la porte, un film sur les suicides à France Télécom

Interview de Patrick Ackermann et Jean-Pierre Bloc

Résumé

De 2019 à 2022, deux procès condamnent la direction de France Télécom-Orange et son P.-D.G. Didier Lombard pour « harcèlement moral institutionnel ». C'est une première en France, une victoire acquise par de longues luttes conduites par l'Intersyndicale après que le P.-D.G. ait organisé le « départ volontaire » de 22 000 salariés en les poussant Par la fenêtre ou par la porte à quitter l'entreprise. Les auteurs du film expliquent ici comment ils ont réalisé ce documentaire, quels objectifs ils ont poursuivis et quels dispositifs cinématographiques ils ont utilisés pour le rendre attractif afin qu'il soit vu par un large public. En creux, ce documentaire interroge les pratiques syndicales et les nouvelles voies à découvrir.

Plan

1. Présentation de l'entretien
 - 1.1. Le contexte social du documentaire
 - 1.2. Patrick Ackermann, initiateur, et Jean-Pierre Bloc, réalisateur du documentaire
2. L'entretien
 - 2.1. Un film pour stopper la mécanique infernale à France Télécom
 - 2.2. Film syndical ou documentaire grand public ?
 - 2.3. Faire front dans un climat de désunion syndicale
 - 2.4. Sans pathos, ni fatalisme : donner envie de sortir les fourches
 - 2.5. Ajouter la réalisation d'un documentaire au répertoire de l'action syndicale
 - 2.6. Cinéma, recours juridique et syndicalisme
 - 2.7. Penser, en vidéo, un dispositif pour les chroniqueurs
 - 2.8. Qui participe aux débats en salle de cinéma ?
 - 2.9. Un documentaire pour faire évoluer les représentants de la nation ?

Notes de la rédaction

L'entretien avec les auteurs du documentaire a été conduit par Lucie Goussard, Joyce Sebag, Guillaume Tiffon et Jean-Pierre Durand, Centre Pierre Naville Université d'Évry Paris-Saclay.

Pour lire ce long interview, vous pouvez vous rendre sur le [site de la Nouvelle Revue du Travail](#).

AFFAIRE DU HARCÈLEMENT CHEZ FRANCE TÉLÉCOM

« Ce drame, il faut qu'il serve à quelque chose »

Le jeudi 7 mars, le cinéma Mercure accueillera la projection d'un documentaire sur l'affaire de harcèlement qui avait mené à la condamnation du PDG de France Télécom. Une histoire qui touche particulièrement un retraité elbeuvien de l'entreprise.

Sans être le plus inquiété, il a longtemps été en première ligne. « Ils ne me faisaient pas trop chier, car je savais me défendre. Mais j'ai passé des années à soutenir les autres, à monter des dossiers avec eux pour des indemnisations », se rappelle Daniel*. « Ils », ce sont les cadres et les dirigeants de France Télécom, condamnés en première instance et en appel, en 2022, dans une affaire qui avait fait couler beaucoup d'encre, sur fond de pression et de harcèlement qui ont poussé des salariés au suicide.

Cette histoire, Daniel, « **retraité des Télécoms** » installé à Elbeuf, et des amis la racontent dans un documentaire, qui sera projeté au cinéma Mercure et suivi d'un débat, le jeudi 7 mars, à partir de 19 h 30.



L'affiche du documentaire **Par la fenêtre ou par la porte**, qui sera diffusé ce jeudi soir au cinéma **Mercure**. Par la fenêtre ou par la porte

Des alertes, en vain

Déjà affecté par un plan de restructuration qui avait supprimé son poste et entraîné son remplacement ailleurs, Daniel a vraiment ressenti un problème à partir du moment où il a pris ses fonctions syndicales, en 2005.

« J'ai vu que les problèmes et les plaintes s'accumulaient. Quand j'ai vu qu'un mec que je connaissais s'était pendu, à Rouen, je me suis dit qu'un truc n'allait vraiment pas », confie-t-il.

À l'époque, il assure que des mesures avaient été prises pour alerter la direction, à travers un Observatoire du stress ou en réunion du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). En vain... « On voyait bien, quand ils revenaient de séminaires, que les cadres étaient hyper remontés. On n'arrêtait pas de leur dire qu'ils n'étaient pas obligés d'obéir aveuglément ou même de faire du zèle », se souvient Daniel.



Quand j'ai vu qu'un mec que je connaissais s'était
pendu, à Rouen, je me suis dit qu'un truc n'allait vraiment pas
Daniel

Selon lui, c'est dans ce contexte que Didier Lombard, PDG de France Télécom à l'époque, aurait annoncé son intention de se séparer de 22 000 salariés, coûte que coûte, qu'ils passent « **par la fenêtre ou par la porte** ». C'est d'ailleurs cette formule choc qui a été retenue comme titre pour le documentaire de Jean-Pierre Bloc.

« Éclairer les autres »

Daniel ne témoigne pas directement dans ce long métrage. « **On me voit de loin, plusieurs fois, sourit-il. Mais j'ai préféré apporter une aide et mon avis pour aider l'équipe.** » À l'Ariel de Mont- Saint-Aignan, à Paris, à l'Omnia de Rouen... Daniel doit compter pour se souvenir du nombre de fois où il a déjà vu le film qui retrace l'histoire d'une grande partie de sa carrière.

À chaque fois, comme ce sera le cas le jeudi 7 mars à Elbeuf, il aborde les projections et les débats avec le même état d'esprit. « *Ça ne m'atteint pas au quotidien, car j'ai toujours fait en sorte de garder de la distance avec tout ça. Ce drame, il faut qu'il serve à quelque chose, à créer le débat sur le monde du travail et les conditions de travail, à éclairer les autres. Moi, je ne veux pas être une victime !* »

*Le prénom a été modifié à la demande de l'intéressé.

• **Aurélien Delavaud**

Ancienne salariée de France Télécom, elle raconte

Après une tentative de suicide au travail et un burn-out, Béatrice Pannier, ex-salariée de France Télécom, s'est reconstruite après quinze ans difficiles. La jeune retraitée de 61 ans se confie.



Témoignage

Jeudi, pour le Millénaire de Caen en 2025, elle a veillé sur la ville de 20h19 à 21h 19, comme elle aime veiller sur les gens et sur elle-même. « *Je vais aussi être accompagnatrice de temps en temps des personnes qui viendront veiller* », explique Béatrice Pannier, 61 ans, demeurant à Louvigny, près de Caen.

Cette ancienne salariée de France Télécom (Orange depuis 2013), après une tentative de suicide au travail en 2011 et un burn-out, s'est reconstruite petit à petit après 15 ans difficiles. Elle est devenue écrivaine publique, a publié un livre intitulé *Burn out, la vie d'après*. Elle aime aussi transmettre ses conseils et son expérience. Elle s'est formée à l'éducation thérapeutique du patient et a obtenu le certificat universitaire de patiente ressource en juin 2023. Elle donne aussi des conférences, organise des ateliers de sensibilisation au mieux-être, « *pour aider les personnes à reprendre pied après un accident de la vie* ».

Gros malaise

« *Après avoir été guichetière des PTT (ex-France Télécom) pendant dix-neuf ans à Paris, je suis arrivée à Caen en 2001 comme téléconseillère pour des forfaits Internet Wanadoo* », raconte Béatrice Pannier. Elle travaille alors sur de petits plateaux téléphoniques de dix personnes en open space. En 2006, Didier Lombard est nommé directeur de France Télécom avec « *comme mission de dégager 22 000 salariés par la fenêtre ou par la porte* », rappelle Béatrice Pannier.

À ce moment-là, elle est déléguée du personnel pour la CGT : « *On se rendait compte au fur et à mesure des réunions, que la politique de la direction était de faire toujours de plus en plus avec moins de monde.* » Dès 2007, elle commence à se sentir moins bien au travail avec une pression grandissante. Pour y faire face, elle prend des antidépresseurs. « *Les conditions de travail évoluaient très vite et pas dans le bon sens* ».

Béatrice est aussi missionnée, de 2008 à 2009, par sa hiérarchie pour suivre les travaux du futur nouveau site France Télécom à Venoix. « *On a déménagé à Venoix en 2010 et au bout de huit jours, j'ai fait un gros malaise avec un arrêt maladie de quatre mois* ». Elle voit la médecine du travail qui lui propose un congé longue maladie « *qui est refusé par l'entreprise* ».

Elle écrit alors à Stéphane Richard, nommé PDG de France Télécom en février 2011, pour lui faire part de son incompréhension. Elle reçoit une réponse de sa part lui indiquant que le jour de sa reprise de travail, elle aura un rendez-vous avec les ressources humaines, la médecine du travail et qu'elle sera placée en dehors de l'open

space pour travailler au calme. « *Sauf que quand je reprends le travail le 26 avril 2011, ma manageuse n'est absolument pas au courant de tout ça.* »

Décisions de justice

Face à ce manque de considération, elle attend à ses jours à son poste de travail. « *Mes collègues m'ont empêchée d'aller plus loin.* » Elle est hospitalisée un temps à Esquirol au CHU de Caen, puis reprend le travail en mi-temps thérapeutique, puis bénéficie en 2015 d'un congé longue maladie fractionné et ne travaille que le matin de 8h à 12h,

Mais « *le 5 janvier 2018, mon corps et ma tête ont dit stop, je ne voyais plus rien, je ne pouvais plus rien, je ne pouvais plus parler et mes collègues m'ont transportée à la médecine du travail* ». Après ce burn-out, elle ne reprendra plus le travail.

Elle décide de se porter partie civile avec d'autres salariés via le syndicat Sud-PTT. Et en décembre 2019 après des mois de procès, Orange (ex-France Télécom), Didier Lombard (ex-PDG) et six autres personnes sont condamnées pour harcèlement moral institutionnel. C'est au cours de son mandat de PDG que dix-neuf salariés se suicident.

L'ancien PDG fait appel, mais le tribunal confirme en 2022 le premier jugement. Des décisions de justice qui ont permis à Béatrice Pannier de redresser la tête et aujourd'hui de se rendre compte du chemin parcouru :

« *Je peux enfin parler de tout ça sans pleurer !* »

Nathalie TRAVADON

15 mai 2024

Allonnes. Film et débat autour de l'affaire France Télécom/Orange

Ce mercredi, le film *Par la fenêtre ou par la porte*, réalisé en 2023 par Jean-Pierre Bloc, est projeté à l'Auditorium de la maison des arts. Ce film documentaire relate l'affaire France Télécom-Orange. Il est basé sur des entretiens menés auprès du personnel et des syndicats, présents à l'époque, par Isabelle Bourboulon, journaliste indépendante.



PATRICK ACKERMANN, ICI LORS D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE EN 2019,
COAUTEUR DU FILM SERA PRÉSENT CE MERCREDI SOIR - DR

La séance durera environ 1 h 30 et sera suivie d'un débat en présence de Patrick Ackerman, délégué central Sud-PTT, partie civile à ce titre et à titre personnel, lors des procès contre l'entreprise.

C'est lui, et un collectif de salariés et de syndicalistes, qui ont proposé l'idée originale du film. « Ce documentaire, c'est à la fois l'histoire de nos luttes syndicales et de nos doutes. [...] C'est enfin l'histoire d'une aventure judiciaire qui mènera à une enquête de deux juges d'instruction pendant quatre années et à un procès exemplaire en première instance qui condamnera ces dirigeants du CAC 40 à la prison », indique-t-il dans le dossier de presse.

Les projections dans toute la France se font via des partenaires locaux. C'est la CGT-FAPT72, représentée par Jean-Luc Mercel lors de la séance, qui l'organise.

Ce mercredi, à 19 h, à l'Auditorium de la maison des arts. Entrée au chapeau.

Risques psychosociaux : « Oser en parler »

En s'appuyant sur le film-documentaire consacré à l'affaire France-Télécom Orange, l'Observatoire du dialogue social, experts à l'appui, s'est penché sur la question prégnante des risques psychosociaux en entreprise et sur la manière de mieux les prévenir.

Tout le monde se souvient encore de la vague de suicides chez France Télécom. de la médiatisation de l'affaire, des procès qui en ont découlé. « *Il y a eu un avant et un après France Télécom* » dans la prise en compte des risques psychosociaux en entreprise. Pas assez encore aux yeux des experts, préventeurs, syndicalistes et salariés. Mais comment faire pour éviter que de tels drames se reproduisent ? Quels signaux doivent nous alerter ? Comment les identifier et comment agir ? Des questions auquel les invités de la table ronde organisée par l'Observatoire du dialogue social et animée par Sandrine Plançon, à l'issue de la projection mercredi 15 mai au CGR, du film documentaire « *Par la fenêtre ou par la porte* » de Jean-Pierre Bloc ont tenté de répondre.



LES EXPERTS SONT TOUS D'ACCORDS SUR UNE CHOSE,
C'EST QU'IL EST ESSENTIEL D'EN PARLER

« On ne peut pas mourir pour du travail »

Le chemin est encore long et l'Aube n'est pas exempte, même si elle n'a pas d'entreprise de cette taille, il y a deux ans, Chrystelle Cordelle a perdu son mari Jean-Lou, employé chez Orange à Pont-Sainte-Marie. « *Il s'est donné la mort en juin 2022. Son suicide a été reconnu comme accident du travail, enfin de service comme on dit* », confie-t-elle en préambule (lire ci-contre).

Si elle accepte de témoigner, c'est pour alerter et prévenir, que le décès de son mari ne soit pas vain.

« *C'est un combat qui me tient debout. On ne peut pas mourir pour du travail. Quand la vague de suicides a commencé, on ne comprenait pas comment on pouvait se suicider à cause de son travail* ».

Pourtant des textes existent, des instances aussi pour veiller au bien-être des salariés en entreprise. Encore insuffisant ? « *On représente l'État auprès des syndicats, des salariés et des employeurs. On veille au respect du règlement du droit du travail* », résumant Armelle Léon et Véronique Parisy, de l'inspection du travail. « *On peut intervenir pour éviter le déni et prendre des mesures pour prévenir les risques psychosociaux.* »

Mais ce n'est pas l'affaire d'une personne, pas plus de celle des salariés que celle des employeurs. « On a tous un rôle à jouer. Il faut être attentif aux autres et aux signaux. Il faut accepter et en parler, ne pas rester seul face aux collègues dans la souffrance. La meilleure prévention c'est d'oser en parler. »



IMAGE EXTRAITE DU FILM DE JEAN-PIERRE BLOC « PAR LA FENÊTRE OU PAR LA PORTE »
DIFFUSE LE 15 MAI EU CGR À TROYES

« On a tous un rôle à jouer.
Il faut être attentif aux autres et aux signaux. »

Troubles anxio-dépressifs, dépressions sévères et cardiopathie

D'autant que les choses peuvent très vite dégénérer. « Le glissement est très insidieux », affirme Stéphane David, psychologue du travail chez Provaé. « La personne peut le pas s'en apercevoir ». Du stress aigu au stress chronique à l'épuisement professionnel, il n'y a parfois qu'un pas si on n'est pas pris en charge à temps. « Quand le salarié n'arrive pas à avoir de plaisir à la maison, lorsqu'il ne dort plus, il faut s'inquiéter. La fatigue est un terreau favorable à la dépression. On commence à faire des erreurs; on oublie, on se sent nul. Il y a une fatigue cognitive et physique, on devient triste. On a une sensation qu'il n'y plus d'issue, alors on a des idées noires et suicidaires. »

A chacun, famille, amis, chefs directs, collègues, soi-même, « d'oser en parler. » C'est bien là le mot d'ordre qui revient dans la bouche des professionnels, pour éviter un drame. Mais les risques psychosociaux se traduisent de différentes manières selon les salariés. « On rencontre des troubles anxiodépressifs, des dépressions sévères. Il n'y a pas que des pathologies mentales mais aussi des cardiopathies de stress, crise cardiaque, AVC... J'ai une personne souffrant de harcèlement qui a été prise de mouvement anormaux et qui ne pouvait plus marcher, une autre d'aphasie », détaille Sylvie Chuchia, médecin du travail. « Les risques psychosociaux existent ».

Pour les salariés, évidemment, mais aussi les chefs d'entreprise. « Il n'y a pas que les salariés qui sont confrontés au stress, les chefs d'entreprises aussi. Dans le monde agricole, un chef d'exploitation se suicide tous les jours. On est tous des vilains petits canards. On n'est pas responsable de tous les maux. Sans personnel, on n'est rien », souligne Jean-Dominique Regazzoni, président de la CPME.

Pour autant, cela reste difficile d'en parler. « Ça ne devrait pas poser de problème. Mais avant de parler des risques, il faut parler prévention. Ça implique de faire comprendre à la direction qu'on a besoin d'elle et de créer des ateliers paritaires » renchérit Myriam Kurowski, référente harcèlement, membre du CHSCT, du CSE. « La prévention rime avec émotions. On doit veiller à sa sécurité propre et à celle de ses collègues. Il faut savoir écouter, accompagner et tirer le fil de la pelote et aller au bout. Les risques psychosociaux sont pris en compte, mais ils manquent le suivi ».

Aurore Chabau

« Jean-Lou était quelqu'un de solide »

« Jean-Lou était un homme solide, un père de famille qui aimait le vélo, le foot. Ce n'était pas quelqu'un de dépressif, ce n'était pas quelqu'un de faible », témoigne son épouse Chrystelle Cordelle. « En tant que salarié, selon ses collègues et le rapport Technologia, ce n'était pas quelqu'un de vindicatif. Il était plutôt sympa et adorait son travail. Il connaissait bien son métier et partageait volontiers son savoir et son expérience avec générosité ».

Chargé d'affaires chez Orange à Pont-Sainte-Marie, Jena-Lou s'est donné la mort en juin 2022, à la suite d'un burn-out. Il a passé douze mois en télétravail. *« On a pu constater les sollicitations constantes, les appels des clients, des collègues, les réunions en visio. Il est revenu partiellement six mois. Ses collègues disent qu'ils ont senti qu'il allait mal. Mais on fait quoi ? Qui on appelle ? »*

Autant de questions auxquelles elle aimerait pouvoir répondre.

Le procès du harcèlement institutionnel à France Télécom porté à l'écran



[Patrick Ackermann](#)

DÉLÉGUÉ SYNDICAL SUD DE FRANCE TÉLÉCOM, CO-RÉALISATEUR DU DOCUMENTAIRE PAR LA FENÊTRE OU PAR LA PORTE



[Elsa Sabado](#)

JOURNALISTE

« Par la fenêtre ou par la porte » : c'est ainsi qu'il fallait, selon le PDG de France Télécom, Didier Lombard, que les cadres atteignent l'objectif de 22 000 départs d'agents entre 2006 et 2008. Et ce, sans pouvoir licencier. Par la fenêtre ou par la porte, c'est également le titre du documentaire, sorti en novembre 2023, à l'occasion du procès en appel de ce même PDG, accusé par les familles et les syndicats d'être responsables de 19 suicides, 12 tentatives de suicides et huit arrêts de travail pour dépression nerveuse. Réalisé par un cinéaste et des syndicalistes, le film raconte la manière dont un phénomène social – les suicides au travail – a été transformé en une question de droit, celle du harcèlement institutionnel. Actu-Juridique a rencontré Patrick Ackermann, délégué syndical Sud de France Télécom et co-réalisateur de ce documentaire.



Actu-Juridique : Comment l'idée de faire ce film est-elle née ?

Patrick Ackermann : Depuis le début de cette histoire, notre stratégie, en tant que syndicalistes, a été d'attirer le soutien de l'opinion pour peser sur France Télécom. Nous avons porté plainte contre l'entreprise et ses dirigeants en 2009, avec l'idée de faire de ce procès un procès politique. L'information du public est donc une question centrale. En 2019, en première instance, nous avons proposé à des écrivains, des sociologues, des journalistes renommés de chroniquer les audiences. Ces chroniques ont été réunies sur un site, puis dans un livre, *La raison du plus fort*. Pour l'appel du procès, en septembre 2022, il fallait taper plus fort, grâce aux images. Nous disposions déjà de vidéos réalisées au moment des premières audiences. Et nous avons croisé la route du réalisateur, Jean-Pierre Bloc. J'ai rédigé une trame chronologique, on y a inséré les analyses des chroniqueurs, des archives. Jean-Pierre Bloc a assemblé tout ça, en réalisant un film qui va au-delà de nos espérances. Nous avons aussi dû trouver un producteur, Canal Marche, des financements — on a décroché une subvention du CNC et récolté plus de 30 000 euros grâce à une cagnotte. Nous n'avons pas réussi à trouver un diffuseur, mais on fait tourner le film partout où l'on peut. On en est à une centaine de projections dans des cinémas, avec des débats... c'est une bonne surprise !

AJ : Considérez-vous le jugement de cet appel, qui réduit les peines des dirigeants par rapport au premier procès en supprimant notamment les condamnations à du ferme, comme une victoire, ou un échec ?

Patrick Ackermann : À mes yeux, ce jugement est une victoire. D'abord parce que le procès a eu lieu, et que cela n'était pas du tout une certitude. Notre affaire aurait très bien pu être classée sans suite par le procureur. Il y a eu une instruction de quatre ans, avec une enquête formidable, des perquisitions parfois spectaculaires, cela a débouché sur l'ouverture d'un procès avec un dossier « maous » et la possibilité de déboucher sur une victoire judiciaire. En première instance, les dirigeants ont été condamnés à 4 mois ferme, c'était la première fois que des patrons du CAC 40 étaient condamnés à ce niveau. Mais pour les familles, le procès a parfois eu un goût amer. Certaines d'entre elles avaient porté plainte de leur côté pour homicide involontaire, elles espéraient de fortes peines, et visaient parfois des cadres locaux, plutôt que l'entreprise tout entière. Les avocats nous ont expliqué combien il était difficile de démontrer la culpabilité d'un cadre local. Notre affaire a eu pour effet de regrouper tous les dossiers, en retenant seulement la qualification de harcèlement institutionnel. Certaines familles estiment qu'on a volé leur procès, car elles ne sont pas indemnisées à la hauteur de ce qu'elles espéraient. Pour un père mort, c'est 40 000 euros, pour un frère ou une sœur, 30 000. Ce n'est pas cher payé, vu la souffrance. Mais malgré cette amertume, les parties civiles reconnaissent l'importance d'un procès et de condamnations. Pour les juristes, c'est une victoire, pour les familles et les syndicalistes, c'est une demi-victoire...

AJ : Le récit de l'histoire de la privatisation de France Télécom par les syndicalistes donne le sentiment d'un rouleau compresseur face auquel vous n'avez rien pu faire... N'est-ce pas, en creux, le récit d'une défaite du syndicalisme ?

Patrick Ackermann : Il faut se remettre dans le contexte : dans les années 1980, les Télécom de toute l'Europe sont privatisées, avec des tas de licenciements partout. C'est accueilli par la société comme quelque chose de moderne. Dans ce paysage, on fait figure de derniers des mohicans. On est parvenu à résister encore 30 ans, et ce n'est pas rien. Dès 1974, il y a de grandes grèves, sous Giscard, contre la privatisation, puis encore en 1987, sous Édouard Balladur. En 1996, le capital de France Télécom est ouvert. Une fois la privatisation enclenchée, le mouvement syndical s'effondre. D'abord, entre 1996 et 2006, il y a 40 000 départs sur les 150 000 fonctionnaires que compte l'entreprise, avec des retraites anticipées, à 55 ans, et avec 70 % de leur salaire. Parmi eux, beaucoup de syndicalistes. C'est une vraie perte d'expertise et de militants. Ça nous désorganise. Et d'un seul coup, alors que nous avions une tradition de dialogue avec notre direction, on nous met une direction de choc, qui veut briser France Télécom pour arriver à Orange en imposant des valeurs très commerciales. En 2006, le mouvement syndical est en grande difficulté...

AJ : Quand, en tant que syndicaliste, avez-vous pris conscience de la multiplication des suicides ?

Patrick Ackermann : Cela a commencé bien avant la période incriminée, entre 2007 et 2009. Dès 2000, je me souviens de la mise en place de mobilités forcées. Un collègue syndicaliste handicapé avait été muté de Seine-Saint-Denis à Paris. Il s'est donné la mort peu après. À l'époque, nous nous demandions ce qui s'était passé, mais ni la famille, ni nous, n'avons rien fait. J'étais persuadé que ça avait un rapport avec le travail, mais je n'avais pas la réponse, pas la manière d'interpeller la direction. Nous nous disions que c'étaient des

personnes fragiles par ailleurs. Après, la santé mentale du collectif s'est peu à peu dégradée. Des dizaines de gens étaient classés en inaptitude pour dépression. Certains médecins du travail démissionnaient devant le carnage.

Face à cela, nous, syndicalistes, continuions d'appeler à la grève, avec de moins en moins de succès. Nous avions vraiment un grand sentiment d'impuissance. Lier les suicides au travail était loin d'être évident, il fallait se battre en demandant, à chaque passage à l'acte, des enquêtes des CHSCT, de l'inspection du travail, de la CRAMIF. Nous avons réuni beaucoup de parties civiles à partir de ces enquêtes. Mais parfois, nous nous heurtions aux souhaits des familles, qui refusaient les enquêtes, soit parce qu'elles avaient honte, qu'elles étaient ravagées ou sidérées par le décès d'un proche, soit parce que l'entreprise leur promettait une somme importante d'argent pour les indemniser, à condition qu'elles gardent le silence.

AJ : Mais, en 2007, vous finissez par réagir en mettant en place un observatoire des suicides...

Patrick Ackermann : Le mouvement syndical constatait que cela allait mal, mais nous n'arrivions pas à mettre des mots dessus. C'était effrayant, ça ne pouvait pas continuer comme ça. Alors nous avons fait la proposition de cet observatoire à toutes les forces syndicales. Seule la CGC y a répondu : c'était le syndicat des cadres qui venaient du privé, et ils étaient très sensibilisés à la question du harcèlement. Nous n'étions pas raccord sur tout : eux avaient proposé un numéro vert, nous, on trouvait ça glauque et on préférait appeler à la grève... mais ça ne prenait pas. Nous nous sommes mis d'accord pour créer cet « observatoire du stress et des mobilités forcées ». C'est de cet outil que sont parties les premières enquêtes de sociologues, d'experts, qui ont constaté qu'il y avait une situation chaotique qui alimentait une dépression collective. En Île-de-France, un quart des travailleurs de la boîte étaient en grave difficulté psychologique. Cette alliance surprenante entre le syndicat Sud et la CGC a eu un fort retentissement médiatique. En 2008, nous avons organisé des assises auxquelles 400 délégués du personnel ont participé. Nous avons fait un site, des sondages, des enquêtes, des conférences de presse, nous avons tenu une liste qui dénombrait les suicides, nous donnions à la presse des éléments pour mettre au jour la crise de France Télécom.

AJ : Dans le film, on voit que l'avocat Jean-Paul Teissonière a des réticences à porter les questions de conflit du travail sur le terrain de la santé mentale, à psychologiser les questions d'exploitation...

Patrick Ackermann : Il y a deux façons de prendre le problème de ce qu'on appelle désormais les « risques psychosociaux ». On pouvait considérer qu'ils sont liés à l'évolution naturelle du travail, des technologies, que ces anciens fonctionnaires n'étaient pas à l'aise dans ce nouveau monde et donc que ces risques psychosociaux étaient dans l'ordre des choses. Mais l'observatoire du stress nous a permis de rencontrer la sociologue Danièle Linhart, qui nous a parlé du « management par le stress ». Ce sont des techniques de management brutales destinées à déposséder les salariés de leur autonomie, de leur capacité d'initiative, en les mettant en concurrence entre eux, en les isolant, en cassant leurs collectifs de travail. Au début, nous trouvions son discours un peu lunaire, et en définitive il nous a permis de comprendre la logique poursuivie par la direction. Car dès 1996, Michel Bon était arrivé à la tête de France Télécom, et à partir de là, il y a eu des restructurations à tout bout de champ. Nous ne comprenions pas la logique de ces restructurations. Danièle Linhart nous a permis de comprendre que la déstabilisation de tout le groupe par ces déménagements incessants avait pour but de reconstruire un ordre nouveau, basé sur la concurrence entre les salariés, les primes individualisées, des cadres qui étaient entièrement soumis à la direction, sans autonomie de pensée. Pour nous, qui venions de la fonction publique, c'était une découverte. Et, en tant que syndicat, nous n'avions pas de moyen d'agir là-dessus, ce n'était pas un point de négociation : l'organisation de l'entreprise était une prérogative de la direction, point.

AJ : Mais vous avez été en première ligne pour en faire un sujet de droit...

Patrick Ackermann : On ne trouvait pas de solution aux problèmes qui se posaient avec les médiations traditionnelles : la négociation, les grèves, etc. Ce qu'on pouvait faire, c'était déclencher des enquêtes au niveau des CHSCT à chaque nouveau suicide ou tentative. Et on déposait plainte contre l'entreprise devant la justice. Peu à peu, les tribunaux ont basculé, et ont accepté d'ouvrir des enquêtes. Une soixantaine d'enquêtes ont été ouvertes contre la direction, et elles ont servi de base au dossier juridique.

Au niveau des comités d'entreprise, nous contestions les réorganisations, mais le fait d'avoir des salariés qui relevaient à la fois du régime privé et du régime public rendait la chose ardue, car il fallait, pour que le CE soit consulté au moment d'une réorganisation, que l'établissement compte plus de 10 salariés de droit privé. La contestation des réorganisations devant le droit administratif avait toujours fini en échec.

Au bout d'un moment, nous sommes allés voir Sylvie Catala, l'inspectrice du travail chargée du siège de France Télécom, dans le XV^e arrondissement. Et c'est elle qui nous a conseillé d'aller au pénal, pour mise en

danger de la vie d'autrui. Alors que jusque-là, les avocats qu'on était allés voir nous avaient dit qu'on ne gagnerait jamais ! On a donc commencé à monter un dossier national pour établir le malaise dans l'entreprise, en pointant le management toxique, on a monté un dossier sur la base de ceux des CHSCT. Ensuite, nous avons été bien aidés par le fait qu'en novembre 2009, un syndicat d'une petite entreprise avait gagné en justice sur la base du « harcèlement moral institutionnel », qui avait fait jurisprudence. C'est sur la base de cette victoire qu'a travaillé Sylvie Catala.

AJ : Et c'est donc elle qui finit par convaincre vos avocats de la pertinence de cet angle d'attaque...

Patrick Ackermann : Oui, Jean-Paul Teissonnière a pris conscience que cette histoire de harcèlement moral institutionnel permettait de faire un procès politique global de ces nouvelles méthodes de management. Si on gagnait, 120 000 personnes pourraient prétendre à une indemnisation du fait de leur exposition entre 2007 et 2009. Avec Sud, nous avons déposé plainte en décembre 2009, et elle a été acceptée en mars 2010. Nous avons transmis à la justice la liste des suicides. Un pôle police/gendarmerie a été mis en place pour faire les enquêtes, les interrogatoires. On a tenté de contribuer à l'enquête, mais on en était un peu dépossédés, à partir de là. Il y a eu un moment mémorable, quand le policier auprès duquel j'avais porté plainte m'a téléphoné en me disant : « *M. Ackerman, on fait une perquisition nationale demain, on va où ?* ». Ce n'était pas une petite enquête, ils sont allés chez les dirigeants, ont vidé leurs ordinateurs.

AJ : Stéphane Richard, le patron de France Télécom, après le scandale, est interviewé dans votre film... Étonnant, non ?

Patrick Ackermann : Oui... On avait quasiment terminé les tournages, mais j'ai fait part aux camarades de mon sentiment : il manquait quelque chose, il manquait un angle de vue dissonant. Il y a eu quelques résistances en interne sur cette idée, mais on a fini par convaincre. Stéphane Richard venait de se faire éjecter de l'entreprise comme un malpropre, parce que cité en justice dans l'affaire Tapie. Il désapprouvait la gestion de ses prédécesseurs, et a d'une certaine manière apaisé le climat social en arrivant, bien qu'il ait continué les suppressions d'emploi et la distribution de dividendes aux investisseurs. On a également réussi à faire témoigner Jean Auroux, l'ancien ministre de Mitterrand, qui était ravi et nous a reçus pendant deux heures.

AJ : Et est-ce que ce procès a servi d'exemple pour des salariés dans les mêmes situations que vous ?

Patrick Ackermann : Oui, notamment un camarade de la CGT d'Aéroport de Paris, qui nous a assuré avoir gagné pas mal de choses pour les salariés – des reconnaissances de maladie par exemple – en brandissant la menace d'un procès pour harcèlement institutionnel. Une centaine de salariés sont venus voir le film, d'ailleurs, lors d'une projection près de Roissy. Après, pour que ce procès soit plus qu'une victoire en demi-teinte et qu'il passe l'envie aux dirigeants de mettre en place ce type de management, il aurait fallu que les peines prononcées soient vraiment dissuasives. En comparaison du harcèlement dans un couple ou en milieu scolaire, les peines pour harcèlement au travail sont vraiment moins sévères. On est d'ailleurs en train de trouver des appuis parlementaires pour faire avancer l'idée de durcir les peines encourues pour du harcèlement au travail. Nous travaillons par exemple avec la députée Sophie Taillé-Polliau, qui nous suit depuis le premier procès. On a projeté le film à l'Assemblée nationale, mais les députés s'intéressent peu aux questions sociales. Alors qu'on voit bien que depuis les ordonnances Macron, les problèmes se multiplient – il faut regarder par exemple la série du Monde sur les morts au travail. Mais les parlementaires s'en saisissent peu.

AJ : D'ailleurs, aujourd'hui, constituer un tel dossier serait-il encore possible ?

Patrick Ackermann : Les ordonnances Macron ont supprimé les CHSCT, et les ont transformés en simples commissions au sein des CSE, qui ont des champs beaucoup plus larges. Tous les syndicats, y compris la CFDT, tirent de cette réforme un bilan très négatif. 200 000 représentants du personnel ont disparu. Il n'y a plus de débat, au sein des entreprises, sur les conditions de travail. Les CSE ne prennent pas le temps de les examiner, et on observe une vraie perte de compétences en la matière. Avec le développement de la sous-traitance, des auto-entrepreneurs, le nombre de travailleurs exposés à des risques et non protégés est de plus en plus important. Le fait que la France soit montrée du doigt par l'Europe, quant au nombre de morts au travail, représente une petite ouverture pour améliorer les choses, mais le climat social est mauvais.

AJ : Cette bataille juridique contre les suicides à France Télécom a-t-elle modifié votre manière de voir les choses ?

Patrick Ackermann : Il faut que l'on rediscute de ce qu'on produit, comment, pour qui, pour quoi... Qu'on remette au goût du jour les questions de déontologie de la production. Il y a une crise du sens du travail, car non seulement il n'apporte plus assez d'argent pour vivre, il n'en finit pas, mais en plus, au niveau moral, il peut être nocif. Le syndicalisme doit être capable d'embrasser l'ensemble de ces questions. Par exemple, que les syndicats des Télécom prennent à bras-le-corps la question écologique : aujourd'hui, l'industrie des télécom est un gouffre énergétique. Les centres d'appels aliènent les gens qui y travaillent, les robotisent. Dans l'opinion, les télécommunications ont perdu leur réputation de fiabilité, d'utilité sociale et citoyenne, c'est devenu une simple machine à fric, et chère, en plus. Les conditions de travail ont empiré. Alors que France Télécom devrait être un bien public, comme l'eau. La politique doit réinterroger le travail, en faire un vecteur de bien-être social pour les salariés et les consommateurs. Et je trouve qu'il y a trop peu de débats centralisés sur ces questions.

AJ : Est-ce que le film est une occasion pour mettre cette question à l'agenda politique ?

Patrick Ackermann : Moi, je suis très content des projections, on en est à une centaine en France, on fait salle pleine, etc. Mais il faut bien avouer que la tonalité est défaitiste : il y a peu de jeunes dans les salles, les gens se questionnent sur leur difficulté à reconstruire un outil de lutte efficace, et ce n'est pas la justice qui va nous permettre d'arriver à cela. Elle permet de petites victoires symboliques – des mouvements écologistes ont obtenu la condamnation de l'État sur le climat, par exemple, ou alors lorsque des camarades ont porté plainte après la mort d'un salarié au centre Chronopost du Val-de-Marne, et qu'ils ont fait condamner la boîte pour manque de vigilance. Les dirigeants des entreprises ne risquent pas grand-chose, mais ça écorne leur image, ça permet de montrer la perversité du système. Matthieu Lépine, professeur d'histoire géographique, a réussi à remettre la question des morts au travail au cœur de l'attention médiatique, et c'est une très bonne chose. Mais la question qui se pose, c'est pourquoi est-ce que les syndicats ne sont pas à l'origine de telles initiatives.



Dates des prochaines projections :

- 4 juin à Balma à 11h/ site Orange Tolosa, 60 rue Saint-Jean, 31130 Balma
- 7 juin à Quimper à 17h / Katorza, 38 boulevard Dupleix, 29000 Quimper
- 11 juin à Lyon à 17h/ site Orange Lacassagne, 131 avenue Félix Faure, 69003 Lyon
- 18 juin à Créteil à 19h30 / Cinéma du Palais, 40 allée Parmentier, 94000 Créteil
- 25 juin à Juvisy/Orge à 20h / Les bords de Scènes, place du Maréchal Leclerc, 91260 Juvisy-sur-Orge

Plus de dates sur le site <http://parlafenetreouparlaporte.fr/actu.html>

Par la fenêtre ou par la porte

Un film sur les suicides à France Télécom

Résumés

De 2019 à 2022, deux procès condamnent la direction de France Télécom-Orange et son P.-D.G. Didier Lombard pour « *harcèlement moral institutionnel* ». C'est une première en France, une victoire acquise par de longues luttes conduites par l'Intersyndicale après que le P.-D.G. ait organisé le « départ volontaire » de 22 000 salariés en les poussant Par la fenêtre ou par la porte à quitter l'entreprise. Les auteurs du film expliquent ici comment ils ont réalisé ce documentaire, quels objectifs ils ont poursuivis et quels dispositifs cinématographiques ils ont utilisés pour le rendre attractif afin qu'il soit vu par un large public. En creux, ce documentaire interroge les pratiques syndicales et les nouvelles voies à découvrir.

Entrées d'index

Mots-clés : suicides au travail, risques psychosociaux, procès France Télécom-Orange, harcèlement moral institutionnel, condamnation P.-D.G., inspecteur du travail, documentaire et syndicalisme, syndicat SUD, CFE-CGC

Notes de la rédaction

L'entretien avec les auteurs du documentaire a été conduit par Lucie Goussard, Joyce Sebag, Guillaume Tiffon et Jean-Pierre Durand, Centre Pierre Naville Université d'Évry Paris-Saclay.

Texte intégral

Par la fenêtre ou par la porte, film réalisé par Jean-Pierre Bloc, 2023, 89', produit par Thélème Film et distribué par VraiVrai Films.

1. Présentation de l'entretien

1.1. Le contexte social du documentaire

Après la privatisation de France Télécom (2004) et le très fort endettement (70 milliards d'euros dus à des rachats d'entreprises étrangères), la nouvelle direction décide en 2006 de « produire du cash » en réduisant les effectifs salariés via la suppression de 22 000 emplois (1/5e de l'effectif) en trois ans. Parce qu'ils étaient protégés par le statut de la fonction publique, le P.-D.G. Didier Lombard décide de se débarrasser de ces agents à travers des « départs volontaires » qu'il baptise lui-même de sorties « par la fenêtre ou par la porte » lors d'une réunion interne au groupe. Il invente, avec son adjoint et le DRH, des stratagèmes de déstabilisation psychologiques tels que l'affectation de personnels techniques dans les services commerciaux, les envois répétés de courriels contenant des propositions d'emploi à l'extérieur de l'entreprise, la pression sur les résultats, l'absence d'activité... Ils prescrivent aux chefs de groupe ou d'équipe des réductions d'effectifs irréalisables tout en développant la placardisation des réfractaires. Dans ce climat de plus en plus insupportable, 19 salariés se suicident en mettant en cause le management, 12 tentent de se suicider! et des dizaines d'autres entrent en dépression.

L'Intersyndicale créée pour faire face à ce coup de force rassemble tous les syndicats de l'entreprise et répond par des mobilisations d'autant plus difficiles à organiser que ce « management par la peur » freine l'engagement potentiel des salariés. Les fédérations syndicales SUD PTT et CFE-CGC créent en 2007 l'Observatoire du stress et des mobilités forcées avec le soutien de sociologues, de psychologues, d'ergonomes, etc., avant d'attaquer la direction en justice. À la suite du premier procès de 2019 qui condamne lourdement les trois principaux responsables de la direction, puis de leur appel, le second procès (en correctionnelle) de décembre 2022 supprime la prison ferme pour le P.-D.G. Didier Lombard et réduit le montant des indemnités des parties civiles. Néanmoins, la Cour retient l'argument de « harcèlement moral institutionnel » qui fait aujourd'hui jurisprudence. Pour élargir le retentissement de ce procès, Éric Beynel, militant et ancien porte-parole de Solidaires, avait demandé à des sociologues, des artistes, des écrivains, des psychologues, des

ergonomes, etc., de tenir une chronique publiée après chaque audience du procès de 2019 sur un site dédié? et réunies en 2020 dans l'ouvrage intitulé *La raison des plus forts* (Beynel, 2020). Lors du procès en appel de 2022, les audiences font à nouveau l'objet de chroniques et le projet, d'abord flou, de diffuser plus largement ce matériau, à la fois militant et scientifique, germe dans l'esprit de Patrick Ackermann qui rencontre alors le réalisateur Jean-Pierre Bloc. Le film va pouvoir exister.

L'histoire de ce documentaire s'inscrit dans un espace particulier du champ syndical français, tant du point de vue des pratiques que de l'organisation et des thèses qui y sont développées. D'abord, parce qu'au sein des syndicats SUD et de l'Union syndicale Solidaires, une attention particulière est accordée aux enjeux de santé au travail, que les militants placent au cœur de leurs analyses, en les considérant comme indissociables du travail en général. Mais aussi, parce que cette organisation se montre particulièrement inventive pour renouveler les pratiques syndicales. Pour créer un rapport de force favorable, elle n'hésite pas à chercher des appuis extérieurs auprès d'associations, d'artistes, d'universitaires, de citoyens, et recourt, bien plus que les autres organisations, à la judiciarisation, à la médiatisation, voire à la scandalisation de certaines « affaires ». De ce point de vue, ce procès France Télécom est emblématique de cette organisation. De la création de l'observatoire du stress et des mobilités forcées à la réalisation de ce documentaire, en passant par l'alliance improbable avec la CFE- CGC, la carte des suicides? (Beynel, 2017), les conférences de presse, les procès, les chroniques en ligne, puis l'ouvrage d'Éric Beynel, il donne à voir la posture quelque peu singulière de cette jeune organisation dans le paysage syndical français (Brugière & al., 2022) et les recompositions actuelles des pratiques militantes.

Ainsi, au-delà du déroulement des luttes et des Procès, puis des analyses des syndicalistes, des médecins et des inspecteurs du travail ou des universitaires spécialistes du travail, ce documentaire réouvre quelques interrogations sur les rapports entre syndicalisme et cinéma et plus encore sur la recherche de nouveaux moyens de conduire les luttes sociales. Comment médiatiser un mouvement sans en déformer la nature ? Faut-il et comment utiliser les moyens juridiques ? Comment tisser des liens efficaces entre syndicalistes et chercheurs ou plus généralement avec des « experts » du travail ?

1.2. Patrick Ackermann , initiateur, et Jean-Pierre Bloc, réalisateur du documentaire

Patrick Ackermann est militant syndical, de la Fédération SUD-PTT qui intervient principalement à Orange (anciennement France Télécom). Il a occupé des fonctions au niveau national de 2008 à 2022, après avoir eu des responsabilités régionales. Il s'est toujours intéressé aux risques psychosociaux dans son entreprise jusqu'à un engagement plus profond depuis le déploiement de cette mécanique infernale qui fait l'objet du documentaire. Il a mis en place avec la CFE-CGC l'Observatoire du stress qui a débouché sur des assises, des rencontres, une agitation autour de ces questions, jusqu'au dépôt de la plainte en justice. Il a participé activement aux mobilisations autour des deux procès jusqu'à concevoir l'idée d'un documentaire retraçant le processus juridique et les luttes pour faire condamner la direction de France Télécom, responsable des suicides et des dépressions des salariés.

Jean-Pierre Bloc a d'abord été photographe avant de devenir monteur (documentaires et fictions), essentiellement pour la télévision. Face à ce qu'il désigne comme « la dégradation absolue de la situation du documentaire à la télévision », il réalise son premier documentaire *Inspecteurs du travail, une rencontre* (2017). Grâce à l'un des protagonistes de ce film, syndiqué à Sud, il rencontre Patrick Ackermann et l'équipe de syndicalistes de France Télécom autour de l'idée de donner une autre vie — audiovisuelle — aux chroniques du premier procès. C'est ainsi qu'est née l'idée du documentaire qui a mûri au printemps 2022 alors qu'allait se tenir le procès en appel.

2. L'entretien

2.1. Un film pour stopper la mécanique infernale à France Télécom

Lucie Goussard : Pourriez-vous nous expliquer dans quel contexte l'idée du film a émergé ? Quel était votre projet initial et comment ce projet a évolué au fil du temps et des discussions ?

Patrick Ackermann : On s'est vite rendu compte qu'une démarche syndicale classique ne suffirait pas pour comprendre ce qui se passait à France Télécom et pour arrêter cette mécanique infernale. Dès 2004, on a été amenés à rencontrer des personnes comme Dominique Decèze, le journaliste qui a écrit le livre, *La machine à broyer*. Quand les privatisations tuent : France Télécom, et Marie-Claude Beaudeau, une sénatrice du Parti

communiste qui travaillait sur ces sujets. On avait commencé à travailler avec elle et avec des journalistes, des sociologues, des personnes qui s'intéressaient à France Télécom, bien avant la période sensible de Didier Lombard. Cette préoccupation, d'avoir un point de vue non strictement syndical, mais sociétal et puis surtout scientifique, nous habitait depuis très longtemps. C'est ce qui nous a amenés à faire un observatoire du stress pour comprendre ce qui se passait à France Télécom, et d'y associer des sociologues, des psychiatres, des spécialistes qui pouvaient nous apporter leur expertise et faire des enquêtes. Donc l'envie de s'entourer de gens extérieurs n'est pas nouvelle. Ce qui était vraiment nouveau, c'est l'idée des chroniques. Quand le procès est arrivé, Éric Beynel, un militant de la partie interprofessionnelle de SUD qui s'appelle Solidaires, a eu l'idée de faire venir non seulement des sociologues, mais aussi des artistes. C'était vraiment novateur de croiser les points de vue d'artistes avec le regard de chercheurs qui vont donner un point de vue sociétal sur le procès. Cette confrontation des points de vue a permis de refléter le contenu de ce long procès, mais aussi l'ambiance qui y régnait, avec différentes facettes. Cette idée-là nous a beaucoup plu dans le syndicat. On a dit banco, on y va ! On a tous participé à ce projet, avec la perspective ensuite d'en faire un livre : *La raison des plus forts*. En revanche, pour le procès en appel, on s'était dit en amont qu'on réactiverait les contacts avec certains chroniqueurs, qu'on en chercherait aussi de nouveaux, toujours dans la perspective de donner un éclairage sociétal sur le procès en appel. Au début, on avait envisagé d'éditer un second livre. Mais assez vite, l'idée de proposer un récit différent a émergé. Et l'idée d'un documentaire est venue.

Au début, c'était assez vague comme idée. Puis, il y a eu des textes qui ont circulé. Un collectif syndical s'est constitué autour du procès en deuxième instance. C'est une alchimie un peu complexe à expliquer, mais assez vite, différentes personnes ont porté l'idée de proposer quelque chose de public qui soit différent d'un livre et qui laisse une trace. On voulait aussi montrer ce que reflète plus largement ce procès : à travers lui, c'est quarante ans d'histoire, d'évolution des services publics, d'entreprises comme France Télécom qui sont privatisées et qui sont ensuite passées à la moulinette.. C'est aussi une société qui passe des années Chirac à une mondialisation généralisée, avec des changements très importants au niveau du travail, au niveau des risques psychosociaux. C'est l'envie de raconter cette histoire-là, qui nous a amenés à penser au documentaire. Et puis, pour préparer le procès, j'avais été conduit à consulter les archives de l'INA pour trouver des personnes qui avaient témoigné sur France Télécom et qui seraient susceptibles de revenir témoigner au procès. Cette recherche dans les archives nous a amenés à parler d'histoire, et petit à petit, l'idée d'un documentaire s'est imposée. On n'avait pas tout anticipé. Le film s'est construit de cette manière, à partir de rencontres assez inopinées parfois, mais qui ont progressivement façonné le projet. Ensuite, on s'est mis à travailler. Moi j'ai écrit un premier texte, et puis on a commencé à travailler dessus en juin...

Jean-Pierre Bloc : Oui, peut-être un petit peu avant, mais on attendait quand même beaucoup de savoir comment allait se dérouler le procès en appel.

PA : Tout à fait. Ensuite, il y a eu le choix des chroniqueurs, qui s'est fait finalement très vite. Il y a eu un long travail de montage, d'arbitrage entre les séquences, entre les thèmes, etc. Mais finalement on a été assez brillants ! Dans la vitesse et dans la clarté ! Enfin et surtout, Jean-Pierre est au cœur de cette réussite, parce que la construction du documentaire repose beaucoup sur son travail de montage et de construction du film. Il en a été l'artisan essentiel. Nous, on a arbitré sur des suppressions ou des ajouts de séquences, mais c'est lui qui l'a vraiment monté. C'est avant tout une œuvre qu'il a portée, même s'il y avait un collectif militant derrière qui a donné du contenu sur le sujet.

2.2. Film syndical ou documentaire grand public ?

Guillaume Tiffon : Sur cet aspect, pourriez-vous nous expliquer comment militants et réalisateur ont collaboré autour de la construction du film ? Et à quels débats le film a-t-il éventuellement donné lieu en interne, chez Solidaires, mais aussi en externe, avec les autres syndicats ?

JPB : Effectivement, c'est un film un peu hybride... Patrick dit que je l'ai construit, mais en réalité, je l'ai construit avec un collectif. On a vraiment travaillé ensemble. La première étape a été la rédaction, par Patrick, d'une première chronologie de l'affaire France Télécom, d'un premier historique. Ce fût mon point de départ pour enquêter à mon tour sur cette affaire que je connaissais un peu, comme beaucoup de gens, mais que je connaissais de loin. J'ai poursuivi le travail de Patrick, en allant voir un peu partout, et en particulier dans les archives de l'INA, qui sont extrêmement riches en journaux télévisés notamment. Au fil de mes recherches, j'ai mesuré tous les ressorts dramatiques absolument déments que cette histoire comportait, mais aussi tous les enjeux humains très forts qu'elle charriait. J'ai rédigé un premier projet qui a circulé au sein du collectif de syndicalistes. Il y a eu des retours, des avis, qui m'ont amené à faire des modifications. Puis nous avons proposé

le film au CNC pour obtenir un fonds de soutien qui ne nous a pas été accordé ; mais on nous a dit que c'était intéressant et qu'il fallait représenter le projet ultérieurement. Comme toujours dans ce type de situation, cette réaction m'avait un petit peu coupé les jambes. Je n'avais plus trop envie. Mais notre producteur, Thélème Film, m'a encouragé à le faire, avec Canal Marches, qui est une association qui a suivi beaucoup de luttes, en particulier celles de SUD PTT, et qui disposait d'importantes archives sur l'Observatoire du stress, les Assises du stress, etc. Ils m'ont poussé à réécrire le projet. Entre-temps, nous avons filmé beaucoup d'entretiens, que l'on avait retranscrits. Ces éléments m'ont permis de faire un travail de montage sur papier, en suivant la chronologie, tout en posant la question de la construction du film, qui était un peu compliquée. Il fallait trouver par où commencer le film. Et j'étais gêné de commencer par ce procès en appel, parce qu'au moment de la conférence de presse, on sentait bien la déception, et c'est difficile de commencer un film par une déception. Donc, on a cherché et puis on a trouvé une construction qui est à la fois chronologique, et qui s'appuie également sur des éclairages, des flash-back, afin de rééclairer des éléments de l'histoire sans suivre strictement la progression chronologique. Bref, il y a eu pas mal d'allers-retours. Pour ce qui est des intervenants que l'on voit dans le film — les chroniqueurs — le casting m'a été fourni par Patrick et le collectif, Ça a été formidable : des rencontres extraordinaires ! Dans un premier temps, nous avons tourné avec les personnes qui ont chroniqué soit durant la première instance, soit pendant le procès en appel. Le tournage a eu lieu en un temps restreint et dans un studio que nous avons bricolé dans les sous-sols de la Fédération SUD-PTT Île- de-France. Je me suis appuyé sur cette matière pour construire le deuxième dossier CNC qui a été accepté, avec une subvention. Cette étape de construction sur papier m'a beaucoup aidé pour la suite. Évidemment, le film n'est jamais une pure reproduction de ce qu'on a prévu sur le papier, mais cela permet d'avoir une base, que l'on peut ensuite remettre en question.

Il y a eu quelques tensions dans le syndicat autour du choix de certains intervenants. Donc il a fallu discuter avec eux. Par exemple, certains ont eu un peu de mal à admettre que quelqu'un de la CGC intervienne dans le film. Il n'y a pas eu d'interdit, mais certains ont pu avoir quelques difficultés avec les décisions prises, d'autant qu'on était dans une année d'élections professionnelles qui a pu exacerber la concurrence syndicale. Le fait que l'on interroge Stéphane Richard, le successeur de Lombard, a aussi pu donner lieu à des questionnements, des débats. Ce que je comprends tout à fait. Ce n'est pas facile. Mais c'est aussi la différence entre un documentaire et un film purement militant, uniquement centré sur le point de vue de SUD.

GT : Comment et où ces débats ont-ils eu lieu ? Avec quels arbitrages ?

JPB : Il n'y a eu aucun interdit, mais des incompréhensions, des débats, des questions. Par exemple, une des questions était : pourquoi fait-on appel à Stéphane Richard qui a été l'homme aux 35 000 suppressions de postes et qui vient chercher de la légitimité en participant au film ? C'était un peu l'idée. Veux-tu compléter Patrick ?

PA : Pour faire le lien avec la question sur les autres syndicats, je précise que le collectif à l'origine du film ne compte que des personnes de SUD Télécom, SUD-PTT, qui étaient dans le projet dès le départ. Par la suite, d'autres personnes sont venues au procès et ont souhaité nous rencontrer, ainsi que notre avocat, comme le collectif de la CGT des aéroports de Paris, avec qui nous sommes restés en contact et qui fait partie du film. D'ailleurs, il y a récemment eu une projection à Mitry-Mory avec ces collègues, et c'était fantastique, franchement. Après, il y a peut-être eu des incompréhensions, des débats autour de ce qu'est un documentaire, entre le documentaire grand public qui ne s'adresse pas seulement à des syndicalistes, mais à un public plus large, et le documentaire de formation, qui est un documentaire militant avec des prises de position, etc. Ces deux conceptions ont cohabité un certain temps. Puis l'idée de quitter le petit documentaire de l'entre-soi a germé. Il a fallu arbitrer pour faire de ce film un documentaire qui a la prétention de raconter cette histoire en la projetant dans les cinémas — ce qui n'était pas acquis au départ et ce n'était d'ailleurs pas forcément notre projet. Mais comme le CNC « a mordu à l'hameçon », que le CNC a validé le projet, l'idée a pris corps peu à peu. En tout cas, Jean-Pierre et moi avons porté l'idée d'aller au-delà d'un documentaire à destination d'un entre-soi pour en faire un projet public. C'est dans cette perspective que l'on a tous, unanimement, refusé l'écueil de construire un énième documentaire sur les effets du management, avec des témoignages de victimes, dans le registre du pathos. Ce n'est pas ce que l'on voulait traiter. Il y avait eu suffisamment d'images dans ce registre. Nous voulions plutôt traiter une histoire. Le débat a été vif... Je pense que Jean-Pierre est gentil dans ce qu'il vient de dire. Il y a eu un vrai clivage et il a fallu arbitrer à un moment donné.

Au cours d'une séance de rédaction, nous avons avancé un projet qui ne nous semblait pas assez musclé, qui ne traitait pas toutes les questions que l'on se posait, qui occultait certaines dimensions. J'avais en tête que la CFE-CGC soit présente dans le film parce qu'elle a joué un rôle important dans cette histoire et pour d'autres raisons, politiques et financières. J'ai donc proposé qu'il y ait une interview de Sébastien Crozier et puis une autre de Stéphane Richard. Ces deux interviews étaient liées parce que c'est par l'intermédiaire de la CGC

que l'on a pu avoir Richard, mais surtout, je trouvais que ça donnait une autre dimension au film. On quittait le discours purement syndical, pour donner une autre ampleur au projet. Et quand on a présenté cette version au collectif militant, là ça a été assez violent. On a eu une réunion assez dure, où certains ont dit : « C'est absolument impossible que Sébastien Crozier de la CGC soit présent dans le film parce qu'il nous casse du sucre sur le dos en permanence. Et c'est absolument impossible que Stéphane Richard soit dans le film parce qu'il a supprimé des emplois et que l'on a vécu des années terribles avec lui. Et puis c'est absolument impossible qu'il y ait Jean-Claude Delgènes du cabinet Technologia parce que c'est le cabinet Technologia ! » Il y a eu quand même des débats vifs sur ces sujets, où il a été demandé de tout supprimer. Et il y a eu un autre débat qui était porté cette fois par les gens de Canal Marches, pour lesquels il manquait la parole des syndiqués, des syndicalistes. Puis une autre critique s'est fait jour quand nous avons présenté le film au Luminor (Paris 4e), à savoir l'absence des victimes. Donc, il a fallu tout retravailler et tout renégocier. Par exemple, le jeune de 35 ans, militant syndicaliste de SUD, qui intervient après Stéphane Richard pour dire : « *Moi, je me suis syndiqué dans les années Richard avec les milliers de suppressions d'emplois, etc.* », est un ajout. D'ailleurs, son intervention est très très bonne. Je trouve qu'elle apporte quelque chose au film. Nous avons aussi remis des images de manifestations, des images de spectacles faits par la troupe Nous n'abandonnerons jamais l'espoir, qui joue une pièce de théâtre écrite à partir de témoignages de salariés. Oui, avec Jean-Pierre, nous avons beaucoup retravaillé le film pour réinjecter des éléments répondant aux demandes du collectif syndical qui a porté le documentaire. Finalement, la magie est que ce film, aujourd'hui, a l'assentiment de tout le monde. Même si au début certains grinçaient des dents, tout le monde a reconnu qu'il avait sa fonction. Je l'ai présenté officiellement à la Fédération SUD, et c'est amusant, parce que les copains de La Poste l'ont trouvé génial : « Ouais, super ce film ! » Mais parmi les copains des Télécom, certains m'ont dit : « *Oui, mais là, vous avez mis Richard...* » Finalement le film s'est très rapidement imposé comme un documentaire à diffuser largement. Et il l'a été !



Extrait 1: Monique Fraysse, médecin du travail, décrit les pathologies qu'elle rencontre à France Télécom

2.3. Faire front dans un climat de désunion syndicale

Jean-Pierre Durand : J'ai une question sur la place de la CGT dans le film. En fin de compte, la CGT est présente, certes, mais à travers un syndicaliste des aéroports de Paris, et non de France Télécom. Donc, si la CGT continue d'être le premier syndicat à France Télécom, pourquoi n'est-elle pas présente davantage ? a

JPB : Je vais faire une première réponse et Patrick complétera. Dans le film, la CGT n'est pas seulement représentée par Étienne Sanchez, le militant d'ADP. Il y a aussi Gérard Le Corre, qui est un inspecteur du travail CGT. Et à un autre moment, on voit aussi un militant CGT dans une manifestation. On entend Gérard Longuet dire : « *Il n'y a que la CGT qui sort ses troupes aujourd'hui, etc.* » Au-delà, il faut quand même voir, selon moi, que c'est un film qui a été initié par des gens de SUD, donc effectivement, c'est leur point de vue que l'on exprime. Nous avons essayé de l'élargir au maximum, mais de fait, cela aurait été très compliqué, je pense, d'aller voir la CGT de France Télécom pour lui dire : « *On est en train de faire un film avec SUD, est-ce que vous voulez entrer dans la danse ?* » Je ne sais pas ce que tu en penses, Patrick, tu les connais mieux que moi, mais je crois que les relations avec eux sont quand même très compliquées. Ce n'était déjà pas facile de faire le film, alors je crois que là, nous aurions eu beaucoup de mal.

JPD : Est-ce que cela signifie que la CGT n'était pas dans le mouvement ?

PA : C'est ici que c'est compliqué. Pour vous répondre, en 2000, franchement, le syndicalisme à France Télécom était très fort, mais très divisé. Je fais rapidement l'historique du mouvement : en 2007 - date un peu fondatrice puisque c'est à ce moment-là que nous, SUD, avons contacté l'ensemble des syndicats — nous avons dit : « Nous sommes en train de nous faire avoir par la direction qui passe en force sur des restructurations, des suppressions d'emplois (tout le monde était conscient de cela, il n'y avait aucun souci, c'était un constat tout à fait partagé) et ce qu'il faut, maintenant, c'est remettre en selle l'idée d'une unité syndicale sans faille, qui trouve des initiatives qui prennent sens et qui essaie de faire sortir l'affaire de France Télécom, d'alerter la presse, l'opinion publique, etc. » À ce moment, aucune réponse. Sauf la CGC. Comme on avait mis en avant la question des risques psychosociaux, qui apparaissait de manière massive à France Télécom, et qui était une question nouvelle pour les syndicats, la CGC est venue sur cette base-là, en disant : nous, on a mis en place au niveau interprofessionnel un numéro vert, etc., donc les risques psychosociaux, on connaît. Notre réponse a été : les numéros verts, cela ne nous intéresse pas ; nous voulons la lutte. SUD, c'est la lutte, la lutte, la lutte. Malgré tout, on a réussi à nous mettre d'accord pour créer un comité scientifique, un observatoire, avec l'idée de creuser le sujet pour comprendre ce qui se passe, faire des enquêtes, dynamiser les CHSCT, faire un travail syndical qui nous semblait valable pour tout le monde.

Quand nous avons annoncé cette création, devant le siège de France Télécom après une manifestation et une grève à France Télécom sur les questions d'emplois, quand nous avons pris la parole, la CGC et SUD, pour annoncer la création de l'Observatoire du stress, il s'est passé cinq minutes avec un blanc total ! Aucune réponse. Puis, des réponses très critiques. FO et la CGT disant par tracts ce jour-là et plus tard : le stress ne s'observe pas, il se combat. Ce qui remettait en cause l'Observatoire du stress. La CFDT nous disait : on n'observe pas le stress, il y a les CHSCT, c'est fait pour cela, donc nous, on va travailler dans les CHSCT. La CFTC, qui ne pesait plus grand-chose à ce moment-là, ne nous a pas rejoints. Donc il y avait un climat de désunion assez total. Nous avons essayé de faire le tour de force de maintenir cette idée d'unité syndicale dans un observatoire du stress qui n'était pas du tout soutenu par le reste des syndicats, mais en tout cas, nous ne voulions pas couper les ponts. Donc, pour répondre à votre question à propos de la CGT, ce n'est pas un problème spécifique à la CGT, mais un problème plus général de désunion syndicale. Après, avec la CGT, il y a aussi l'histoire syndicale. Nous, SUD, nous nous sommes créés en 1987-1988, et vingt ans après, dans les années 2002, sommes devenus le deuxième syndicat, en ayant pris beaucoup de voix à la CFDT et à la CGT. Nous étions alors un syndicat nouveau apparaissant, comme la CGC d'ailleurs, comme marchant sur les platebandes des autres, donc pas forcément apprécié par ceux-ci. Cela étant, nous avions de très bons rapports avec la CGT au niveau confédéral. D'ailleurs, quand nous avons organisé les Assises de l'Observatoire du stress, nous avons invité la CGT confédérale. Jean-François Naton, alors spécialiste des questions de santé au travail au niveau confédéral de la CGT, notamment sur les risques psychosociaux, nous avait répondu : « *ok, je viens* ». Il n'y avait pas de mystère : je veux dire ici qu'il savait où il allait. Et trois jours avant l'évènement, il me téléphone pour me dire : « *écoute Patrick, je ne peux pas venir, la CGT-PTT a demandé que je n'intervienne pas dans des Assises de l'Observatoire du stress* ». Et ce scénario s'est répété plusieurs fois : il y a une inimitié forte, mais en même temps, à chaque fois que nous avons fait un dépôt de plainte, toutes les organisations syndicales ont été amenées ensuite, sans nous le dire, à porter plainte aussi, à se porter partie civile, et à chaque fois, finalement, nous avons fait des conférences communes. C'était très laborieux, très long à organiser.

Nous avons pu maintenir l'unité, à savoir l'idée de l'unité pour le dépôt de plainte, pour le procès en première instance et pour le procès en appel. J'ai le sentiment que nous avons défendu l'unité pour l'unité, mais que l'on n'a pas été très suivi. D'ailleurs, c'est ce que je dis au début du film, maintenir l'intersyndicale, cela n'a pas toujours été facile. Je peux vous le confirmer. Pour vous donner un exemple, à un moment donné, avec la CGC, on se sentait un peu à l'étroit. On s'est dit : il y a un comité central d'entreprise, on va demander une



Extrait 2 : Les syndicats doivent-ils recourir à la justice ?

audience au comité central d'entreprise, qui était dirigé par la CGT, et qui nous reçoit. On y va avec Morville de la CGC, des gens de l'Observatoire et je dis à Thierry Franchi : « écoute, là, je sens qu'on est quand même un peu isolés par la direction, qu'il n'y a pas beaucoup de soutien de la part des autres syndicats, alors que ce sont des questions qui préoccupent tout le monde. Puisque l'on arrive à en discuter ensemble, on vous propose un deal : on dissout l'Observatoire et on crée une commission nationale du CCE sur les risques psychosociaux (ce qui était un droit du CCE à ce moment-là). L'ensemble des syndicats financent des enquêtes, une enquête nationale sur les risques psychosociaux à France Télécom et l'on met en place des comités scientifiques. On va trouver des gens qui vont accepter, etc., mais en tout cas, nous, on ne peut plus porter cela à nous seuls. » La réponse a été : « Mais Patrick tu es fou, ça ne marchera jamais ! » Pourtant, nous sommes quand même arrivés à faire un observatoire du stress, à avoir des conférences de presse et à ce que les choses se débloquent. Et je vous promets qu'à la conférence de presse, c'est L'Humanité qui arrive en premier, il y a des gens de la CGT confédérale qui nous contactent. Donc il n'y a pas de problème avec la CGT, il y a des problèmes avec la CGT des Télécom, avec les gens de la Télécom en général. Mais on les a surmontés. Voilà !

2.4. Sans pathos, ni fatalisme : donner envie de sortir les fourches

Joyce Sebag : J'ai une question sur le film lui-même. Au début, il y a une dimension très intimiste avec les dessins des enfants des victimes, des gens qui se sont suicidés, et petit à petit, on perd cette dimension pour arriver à quelque chose de plus classique ; disons, autour des luttes — ce qui est l'objet du film. Mais d'une certaine manière, on a l'impression qu'on perd cette dimension sensible qu'il y avait dans votre film. Elle existe au niveau de la concentration des situations dramatiques, puisqu'en quelques plans, en quelques séquences, vous rappelez le nombre de suicides et comment les salariés ont vécu ces situations. Mais il me semble que petit à petit, vous substituez quelque chose de plus rationnel et l'on perd cet aspect qui était au fondement du film, à savoir le suicide et la souffrance de toutes ces personnes. Peut-être que vous ne vouliez pas faire quelque chose d'accablant peut-on dire, où de trop triste ?

JPB : Sur ce point, c'est un peu ce que disait Patrick tout à l'heure. Nous avons décidé dès le départ de ne pas faire un film construit du point de vue des victimes, sous un angle trop compassionnel. La difficulté qu'il y avait c'était de démarrer avec ces séquences un peu déprimantes du procès en appel, de la conférence de presse, etc., et tout d'un coup, à partir de ces témoignages qui étaient très forts des enfants Louvradoux dont on avait les textes, nous avons pensé aux croquis d'audiences. On s'est dit qu'on pourrait les faire redessiner et



Extrait 3 : Juliette et Raphaël Louvradoux ont témoigné au procès 0' 40"-2' 22"

avoir cette voix. C'était une façon d'entrer dans le film par l'émotion, effectivement, mais en prenant un peu de distance puisque ce sont des dessins, loin des visages quand même, des visages réels. Après, l'idée était vraiment de raconter le combat. Et je pense, enfin j'espère en tout cas, que toute émotion n'est pas évacuée par la suite. Il y a des témoignages qui me touchent personnellement. Je ne sais pas, peut-être que c'est personnel, mais par exemple, au moment des Assises du stress, quand il y a des collègues qui racontent comment ils ont culpabilisé suite à des suicides, pour moi, c'est une façon très forte d'exprimer l'émotion, même si elle n'est pas directement exprimée par les victimes, mais par des gens qui les ont côtoyées, sans en être nécessairement très proches, et qui transportent une culpabilité, une honte de ne pas avoir pu les défendre comme ils l'auraient voulu. Il y a quelques séquences comme celle-ci que je trouve émouvantes personnellement. Il n'y a pas beaucoup de pathos, c'est certain, mais l'idée était vraiment de montrer le combat, de voir comment on peut se battre, avec l'espoir que ce film ne soit pas pris uniquement comme quelque chose de négatif, qu'il permette de se dire : voilà, c'était une période horrible, mais laissons là derrière nous. L'idée, au fond, était d'essayer de rassembler un certain nombre d'outils dans le film pour montrer qu'il y a des moyens de se battre contre ces méthodes. C'était à la fois de raconter toutes les difficultés du combat, mais en même temps, dire que, même si la victoire n'est pas énorme, c'est quand même une victoire au bout du compte : on peut encore progresser, on n'est pas fichus. Tout à l'heure, une amie m'a appelé après avoir vu le film. Elle m'a dit : c'est bien, etc. Et elle a employé une expression qui m'a bien plu. Elle m'a dit : cela donne envie de sortir les fourches. Voilà, c'était un peu l'idée : que cela mette un peu en colère, peut-être plus que dans un sentiment d'empathie vis-à-vis des victimes.

JS : Oui, tout à fait. Je suis bien d'accord avec vous, mais en même temps, je voulais avoir votre point de vue sur la dimension politique, et sur l'écriture filmique de celle-ci. Autrement dit, comment montrer le rôle qu'ont joué les différents dirigeants socialistes ou de droite dans l'émergence d'une pensée néolibérale qui a favorisé cette privatisation comme solution aux crises de l'entreprise ? Est-ce à travers le fait que vous adjoigniez Jospin, Sarkozy et, bien sûr, tous les dirigeants de l'entreprise dans cette transformation de l'entreprise et, finalement, dans cette vision complètement écrasante et financière d'une entreprise qui n'a plus du tout d'objectif public ? Est-ce que cette concentration de toutes ces séquences faisait partie de votre mise en cause ou de cette mise en accusation de ces élus et de ces dirigeants d'entreprise ?

JPB : Disons que oui. Cela s'est fait, mais sans le prévoir. Cela m'est venu en regardant les archives de l'INA. Cela m'a vraiment marqué. En particulier quand j'ai vu tous ces passages d'hommes politiques qui étaient tout le temps dans le déni de ce qui était en train de se passer et qui avait été parfaitement vu par les



Extrait 4 :Témoignage après les suicides, Assises du stress (36° 17''-37 49'')

syndicalistes de l'époque. Il y a beaucoup d'archives qui ne sont pas dans le film et qui ne sont pas montées, mais il y a des interviews d'une clairvoyance incroyable, que ce soit de Pierre Khalfa (on en voit un petit bout de l'époque) ou d'Annick Coupé, et quand on voit le déni de tous les gouvernements successifs, c'est quand même fort. Effectivement, le rapprochement de ces séquences, ce que j'appelle l'effet de perspective, écrase le temps [comme un téléobjectif écrase la profondeur de champ]. Cela ramasse les choses et frappe encore "plus les esprits. Mais je n'avais pas une volonté politique de dire a priori que tous les gouvernements sont des salauds, qu'ils sont tous pourris. Ce n'était pas l'idée en tout rapport avec la situation politique actuelle. Quand on voit l'ensemble des paroles qui n'ont pas été tenues ou des mensonges qui ont été dits, je pense que cela explique beaucoup de choses de ce qu'on vit en ce moment.

PA : Je dirais quand même qu'on a voulu mettre un discours syndical, tenu par Pierre Khalfa au début du film, qui retrace un peu l'histoire, en confrontation avec des images d'archives qui construisent l'idée qu'effectivement, il s'est passé quelque chose dans les années 1980. Je l'avais écrit autrement, de manière plus polémique. Mais là, cela montre bien qu'il y a eu une avancée néolibérale. On n'a pas non plus voulu faire quelque chose de trop didactique, parce que c'est quand même un film d'une heure et demie, consacré à France Télécom ; je pense que les gens comprennent le discours politique qu'il y a en arrière-fond. Finalement, cet aller-retour entre un discours syndical et des images d'archives fonctionne plutôt bien. Cela a du sens et montre bien assez rapidement, en peu de mots, ce qui s'est passé sur quarante ans. Car c'est quand même une période très longue dont il reste peu de traces, finalement. Qui se souvient encore des années 1980 ?

JPB : Il y avait d'autres éléments de contexte que nous aurions bien aimé ajouter, mais nous ne leur avons pas trouvé de place. Les années 1980 par exemple, ce sont les années Thatcher-Reagan, qui éclairent aussi grandement ce qui s'est passé en France. Même si en 1981, au moment où Thatcher et Reagan ont mis toute leur politique néolibérale au point, nous avons un gouvernement Mitterrand de gauche, qui a très vite changé de politique, en 1983, pour adopter d'autres orientations. Puis en 1984, nous avons les émissions d'Yves Montand Vive la crise ! qui prônaient un certain libéralisme. Il y avait aussi Bernard Tapie qui montait.. enfin, il y a tout un contexte que j'aurais bien aimé retracer, mais c'était un peu compliqué et cela faisait trop de choses, donc on a un peu simplifié, nous sommes restés un peu franco-français là- dessus, sur le plan politique. De même qu'à partir de 2007, au moment de la crise de France Télécom, arrive au pouvoir Sarkozy, avec toute la politique de suppression des postes de fonctionnaires. On ne remplaçait pas un fonctionnaire sur deux qui partait à la retraite. Cela avait été précédé, depuis la fin des années 1990, par un discours contre la fonction publique très



Extrait 5 :Le rapport explosif de Sylvie Catala, inspectrice du travail

très fort, en disant qu'il s'agissait de gens qui travaillaient mal, ou qui ne savaient pas travailler, qui étaient des administratifs payés à ne rien faire, etc., sans jamais dire quelles fonctions ils remplissaient concrètement. D'ailleurs, le ministre que l'on voit dans le film, Éric Woerth, qui remet le prix du manager de l'année à Lombard, était chargé justement de la suppression des postes de fonctionnaires. Tout cela, nous n'avons pas pu l'expliquer, c'est quand même présent, en creux, de façon sous-jacente.

2.5. Ajouter la réalisation d'un documentaire au répertoire de l'action syndicale

LG : Je reviens sur la place du documentaire dans l'action syndicale. Comment le projet de faire un film sur France Télécom a été reçu au sein de votre syndicat ? A-t-il fait débat en interne chez SUD ou chez Solidaires et à l'extérieur dans les autres organisations syndicales, si bien sûr vous connaissez leurs points de vue sur ce projet ?

PA : En interne, pour SUD et Solidaires, l'idée a été bien accueillie : c'est quand même SUD qui a monté ce projet-là, y compris parce qu'il y a un aspect que nous n'avons pas encore évoqué, mais qui est présent dans le générique de fin du film, à savoir la mise en place, dès le premier procès, d'une commission d'indemnisation. J'avais rencontré Stéphane Richard à ce moment-là pour lui demander, avec Sébastien Crozier [président de la CFE-CGC d'Orange] — c'est pour ça qu'il était important qu'il soit présent dans le film, même si c'était une démarche personnelle plutôt que syndicale — qu'une commission d'indemnisation soit mise en place, et surtout que France Télécom accepte le verdict. C'est comme cela que cette commission a été créée. On n'en était pas tout à fait satisfaits, puisqu'elle était à la main de la direction. Néanmoins, tous les syndicats étaient invités aux comptes rendus de ces commissions, ainsi qu'à collecter des dossiers, à amener des salariés de France Télécom, des retraités ou des gens encore en exercice, à monter des dossiers qui seraient examinés par cette commission. C'est un peu long à expliquer, mais c'est important, car c'est comme cela, finalement, que 21 millions d'euros d'indemnisations ont été versés à 1 500 salariés. Ce n'est sûrement pas au niveau des souffrances des gens, mais en tout cas, ce n'est pas anodin que cela ait pu exister et que tous les syndicats y aient participé. Et si je vous parle de cela maintenant, c'est parce que nous avons les recontactés ces gens pour leur demander s'ils voulaient financer le film, à travers un Kisskissbankbank. Autrement dit, le projet a été diversement soutenu financièrement. Par le syndicat de la Fédération SUD et par le syndicat régional Île-de-France qui ont versé de l'argent, mais aussi par toutes ces personnes qui ont été indemnisées et qui sont nombreuses à avoir contribué au financement de ce film.

Même si c'est un peu en francs-tireurs que nous avons fait ce film — parce qu'on ne fait pas un film avec un comité central qui dit ce qu'il faut y mettre ou pas — il y a eu beaucoup de libertés et de débats dans notre équipe. On peut dire que c'est la Fédération SUD et Solidaires qui ont porté ce film dès le début, avec bien sûr des hauts et des bas. À vrai dire, nous avons dépensé beaucoup d'énergie pour que les autres syndicats croient à ce documentaire. En effet, ils n'y croyaient pas, et c'est l'une des raisons pour laquelle ils n'ont pas participé. Cependant, quand le film a été terminé, nous avons pris, une fois de plus, le temps de contacter l'ensemble des syndicats : d'ailleurs nous avons inclus dans le film des passages où certains syndicats prennent la parole, et nous leur avons demandé leurs logos afin de mettre en avant l'intersyndicale qui a été maintenue pendant dix ans. En tout cas, même formellement, nous voulions qu'ils apparaissent dans le film, à la fin, dans le générique. Ils l'ont fait du bout des lèvres. La CGC a donné une somme conséquente, les autres syndicats ont donné pour la plupart 500 €, ce que nous leur avons demandé, mais pas tous.

Du côté de la Fédération SUD, j'ai dû expliquer assez longuement le projet, puis elle a suivi. Il y a eu de l'argent, des idées, des gens qui ont donné un coup de main. Du côté des autres syndicats, c'était plus compliqué, mais à la fin ils ont bien été quand même obligés et tous ont mis leur logo. Cela a été un peu épique, mais nous avons réussi à boucler. Car ce n'est pas banal que les syndicats fassent des films. C'est assez nouveau. Il y a eu le film *L'usine*, le bon, la brute et le truand sur le conflit de la Chapelle-Darblay, soutenu par la CGT, par Solidaires, par la FSU, une intersyndicale, la communauté de communes, la métropole de Rouen, etc. Les syndicats s'intéressent de plus en plus à la production de documentaires et voient l'intérêt des débats dans les salles de cinéma. Nous étions un petit peu en avance à France Télécom, mais je pense qu'à l'avenir les syndicats vont s'intéresser de plus en plus à ce mode d'expression.

JS : Oui, peut-être qu'il faudra aussi s'interroger sur le pourquoi de cette disparition. Dans les archives audiovisuelles, nous pouvons voir que dans les années 1930, la CGT avait fait appel à de très grands réalisateurs : leurs films restent très passionnants pour une histoire du syndicalisme et du monde du travail. Donc ce qui est étrange c'est cette quasi-absence pendant plusieurs décennies. Je trouve donc formidable que ce cinéma syndicaliste revienne aujourd'hui comme élément d'écriture et de présentation des luttes, des réflexions que peuvent avoir les salariés syndiqués et le monde du travail en général. Il était nécessaire de nous faire part de ces initiatives récentes, mais je crois qu'il faut quand même aussi se remémorer cette histoire.

JPB : Oui, c'est vrai qu'en 1936, il y a eu plusieurs cinéastes, dont Jean Renoir, qui ont fait des films autour du travail. Mais c'était un peu différent dans la mesure où il s'agissait quasiment de films de commande par la CGT. Laquelle a par ailleurs, été à l'origine de la fondation du Festival de Cannes, conçu et pensé contre la Mostra de Venise créée par Mussolini. Il y a effectivement toute une histoire des liens entre le syndicalisme et le cinéma. Puis, dans les années 1970, il y a eu les groupes Medvedkine, à l'initiative de Chris Marker : ce n'était pas alors directement avec les syndicats, mais plutôt avec les syndiqués ou les gens sur le terrain. Il s'agissait encore d'autre chose, puisque l'idée était de transmettre les outils aux syndiqués pour qu'ils s'en emparent et fassent leurs propres films. Donc nous sommes encore dans un domaine un peu différent, plus hybride.

2.6. Cinéma, recours juridique et syndicalisme

GT : Si on revient au film, comment expliquez-vous le fait que les autres organisations syndicales ne vous aient pas davantage suivis autour de ce projet ?

PA : Je pense que la réticence des syndicats à s'approprier le cinéma est quand même une donnée importante. Alors, le fait qu'en 1936, la CGT ait recouru au cinéma, s'y soit engagée ne m'étonne pas parce que je pense que la CGT était une force incontournable et qu'il avait des choses à dire à ce moment-là. L'arrivée de la télévision a peut-être affadi cette dimension du cinéma, et maintenant que la télévision est à son tour devenue fade, voire inregardable, des espaces commencent à exister autour du cinéma, du cinéma documentaire, avec des cinémas d'arts et essais. Ce qui me frappe en ce moment est la question des débats que l'on pointe. J'ai vu ce film dont vous parliez précédemment sur la Chapelle-Darblay ; c'est Philippe Martinez qui animait le débat, et franchement, nous avons eu un débat très intéressant, donc je pense que ce sont des éléments qui vont se développer. Peut-être que nous sommes allés un peu trop vite pour les autres syndicats sur France Télécom, mais l'un dans l'autre finalement ils sont dans le générique et ils ne le regrettent pas. Donc voilà, les choses évoluent. Je ne suis pas certain que l'on puisse dire que SUD pratique systématiquement ce type de démarche. Je peux vous dire que le fait que la Fédération SUD se soit lancée dans la plainte par exemple, puis dans la publication d'un livre, puis dans un documentaire, n'a pas fait l'unanimité. Il y a eu des débats assez vifs, assez tranchés. Ce sont des histoires portées par des individus et qui, après, parce qu'elles deviennent légitimes, font

l'adhésion des courants syndicaux. Je suis plutôt optimiste pour l'avenir : le monde syndical est en train de chercher de nouveaux biais pour parler, s'adresser aux gens, les mettre en mouvement, en débat. Quoiqu'il y ait beaucoup de gens autour de moi qui soient inquiets, ce sont les questions d'unité, présentes dans les mobilisations pour les retraites, etc., qui vont perdurer. Les gens ont besoin de ça, veulent ça, et veulent pouvoir en discuter. Et les salles de cinéma semblent aujourd'hui un milieu plutôt favorable.

JPB : Sur la question du tabou des suicides et sur l'instrumentalisation, j'élargirais la thématique. Le film montre bien la difficulté de s'emparer de cette question avec tous les problèmes éthiques qui se posent. Mais au-delà, je pense qu'il y a encore une grande pudeur syndicale à parler de santé mentale. C'est-à-dire que c'est un sujet qui atteint tellement l'individu à l'intérieur de lui-même, dans son intimité propre que c'est... On a l'impression que les reconnaître serait faire aveu de faiblesse, d'une certaine manière. Il y a toujours cette tradition, même si elle régresse. Les choses bougent depuis quelques années, mais cela reste quand même un objet difficile. Si, de plus, il faut l'objet d'un film, c'est encore plus difficile, c'est un palier supplémentaire.

JPD : Selon certains de mes collègues, vous avez fait un film de commande. Comment réagissez-vous à ce point de vue ?

PA : Non, absolument pas, ça n'a jamais été un film de commande, ça c'est clair.

JPB : Je n'ai jamais eu cette sensation-là, ni non plus d'être instrumentalisé. Je pense que c'est plutôt quelque chose, comme on le disait au début, qui s'est fait en se faisant, c'est-à-dire que les choses se sont mises en place de manière un peu comme un fruit du hasard et de la volonté de certains. Je prends l'exemple des participants, de tous les gens présents dans le film : j'ai été stupéfait de la facilité avec laquelle ils ont accepté de parler, de faire confiance, tous, aussi bien d'ailleurs des chroniqueurs que des syndicalistes. Ils avaient envie de parler, et on ne savait pas exactement ce qu'on allait leur faire raconter, et surtout comment on allait le monter. Autrement dit, il y a eu beaucoup de confiance. J'ai senti au départ une véritable confiance malgré les débats que l'on a pu avoir au sein du syndicat sur les choix justement de faire intervenir telle ou telle personne dans le film. On ne m'a rien commandé, surtout que je ne savais pas, au départ, quel était l'objet de ce documentaire. Au tout début, j'ai plutôt imaginé qu'il s'agissait simplement de recueillir la parole des chroniqueurs sur les marches du Palais de justice à la sortie des audiences : voilà ce qu'était pour moi le documentaire. Et je n'avais pas du tout réfléchi à ce qui, de fait, s'est mis en place petit à petit. Non, ce n'est vraiment pas une commande.

2.7. Penser, en vidéo, un dispositif pour les chroniqueurs

JS : Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez utilisé un dispositif différent (un fond neutre) alors que les autres intervenants étaient filmés sur leur lieu de travail ? Pourquoi avez-vous eu ce parti pris ?

JPB : Il y a deux raisons. Il y en a une qui est très basique : les chroniqueurs étaient éparpillés à travers le territoire et l'on voulait les faire venir à Paris sur une période assez resserrée pour ne pas mobiliser l'équipe de tournage pendant trop longtemps. Nous avions ce studio plutôt bricolé, et la question est devenue : comment peut-on filmer dans cet endroit ? L'autre raison repose sur ma proposition de filmer sur fond noir, même si je ne suis pas un fou du fond noir. J'en ai discuté avec des amis monteurs qui m'ont dit : mais oui, ce n'est pas mal, cela permettra de détacher un peu cette parole de celle des autres intervenants, tout en donnant une unité au statut des chroniqueurs. Ce n'est pas purement esthétique parce que je trouve que c'est un peu facile d'avoir un fond neutre, mais l'idée s'est peu à peu imposée et au bout du compte je l'assume parfaitement.

PA : Ce que je peux dire sur cet aspect des choses puisque j'ai assisté à la mise en place du studio, c'est que le fond noir ne m'allait pas parce que ça faisait très américain, c'était très à la mode et je trouvais que c'était un petit peu détaché [de l'idée du film]. Mais finalement, à l'usage, cela permet d'avoir une parole particulière qui est mise en valeur, parce que l'on ne voit que la personne puisqu'il n'y a rien derrière et pas de contexte. En revanche, nous avons vraiment tenu à ce que les autres interviewés, les témoins, les syndicalistes, le P.-D.G., soient vus dans leur environnement, voire dans leur appartement, en tout cas dans un cadre qui leur est très personnel. Donc cela permettait de donner une autre coloration à leur parole, plus familière, moins détachée. Selon moi, ce double dispositif fonctionne bien dans le film avec le passage de l'un à l'autre. Sinon cela aurait été inutilement compliqué d'expliquer à chaque fois qui était chroniqueur, qui était témoin. Ainsi, cela s'est fait de manière assez empirique, et le résultat est intéressant puisque nous avons de beaux appartements, des

intérieurs et finalement, des choses très personnelles qui donnent un côté très humain à ces gens-là, dont on a voulu privilégier ce côté très humain puisque la parole était assez libre.

JS : Oui, les uns étaient dans l'action, donc on voit un peu leur environnement alors que les autres étaient des témoins, peut-on dire, et vous avez marqué ainsi une prise de distance que je trouve intéressante.

JPB : Ce que je peux ajouter sur le dispositif, c'est l'utilisation de deux caméras : une en plan large et une en plan rapproché. Ce n'est pas un dispositif que j'utilise beaucoup, quoiqu'il soit maintenant très répandu : il y a beaucoup d'entretiens qui sont faits télévisuellement ainsi, à deux ou trois caméras : ce qui, en fait, permet de masquer les coupes. Au moment du montage, quand on coupe dans la parole, on change d'axe ; ce qui fait que le spectateur ne se rend pas compte que la parole a été coupée. Pour moi c'est un truc qui éthiquement me pose toujours un problème... Ici, je m'y suis résolu parce que je savais qu'il y aurait beaucoup d'intervenants et qu'il fallait réduire les discours, et faire uniquement du plan sur plan [avec une seule caméra] allait fatiguer l'œil. Il n'y a qu'avec Emmanuel Dockès que cela s'est fait avec une seule caméra. Mais globalement j'ai essayé de me tenir à une sorte d'éthique et de ne pas utiliser les deux caméras de manière systématique pour simplement raccourcir un discours...

JS : Pouvez-vous nous préciser pourquoi c'est, selon vous, une dimension éthique ?

JPB : Pour répondre, je reviens sur la place des caméras au tournage. Je vois que ce qui se pratique beaucoup c'est de disposer des caméras de face, de profil, de dos, enfin il y en a dans tous les sens et on ne sait plus pourquoi filmer la personne de telle ou telle manière. Quand on se parle, en général on se regarde : cela me semble toujours étrange d'aller voir le profil de quelqu'un, sauf si ça a un sens ; ce que l'on peut pratiquer en fiction par exemple. Mais je n'ai personnellement jamais compris la prise de profil dans un entretien. Puis il y a une autre dimension : j'ai beaucoup souffert et résisté en tant que monteur à la manipulation de la parole, c'est-à-dire à faire dire beaucoup de choses simplement par des coupes. Évidemment si on ne voit pas les coupes [avec l'utilisation de plusieurs caméras], cela facilite d'autant plus le travail : c'est là que se situe l'éthique par rapport au respect de ce qui a été dit, qu'il ne faut pas déformer.

2.8. Qui participe aux débats en salle de cinéma ?

GT : J'aurais quelques questions sur la réception du film et ses usages militants. Quel type de public a participé aux séances de projection ? Y avait-il des personnes extérieures au monde militant ? Avec ce film, pensez-vous avoir touché un public plus large que ceux qui étaient déjà convaincus par votre lutte ? Et qu'attendiez-vous de ces projections-débats ?

PA : J'ai animé de nombreux débats, car nous avons pris l'option de privilégier les débats, y compris pour soutenir la distribution dans les salles de cinéma. Ainsi les débats sont essentiels pour nous. Il y a un cinéma qui a projeté le film pendant plusieurs semaines d'affilée, mais c'est unique. Dans les autres salles, nous organisons une soirée avec des intervenants, condition sine qua non pour avoir un débat et faire venir du monde ; il y avait aussi en général un collectif militant qui diffusait l'information et incitait les gens à se déplacer.

Les anciens de France Télécom étaient en fait peu nombreux. Et souvent, chez les anciens de France Télécom qui interviennent, on sent très bien que l'émotion est encore là et qu'ils sont mal. J'ai rencontré beaucoup de gens qui m'ont dit : écoute Patrick, ton film bravo, mais je ne viendrai pas le voir parce que je veux rompre avec cette histoire-là. En revanche, et nous avons pensé le film en ce sens : il a ouvert beaucoup de portes et il exprime plusieurs manières de voir les choses. Ce film parle à beaucoup de gens et les débats partent souvent d'une situation vécue. Par exemple, il y a quelqu'un de l'Éducation nationale dans la salle, qui va parler des pressions sur les professeurs, des suicides aussi. De même dans la fonction publique en général, dans le secteur de la santé, mais aussi dans les entreprises : c'est un film qui parle à beaucoup de gens. D'ailleurs la fin du film ouvre les débats sur l'écologie, sur la jeunesse, etc. Ce qui suscite beaucoup d'échanges avec la salle ou dans la salle. De ce point de vue nous avons réussi. Ce n'est pas un film d'anciens combattants qui clôt une histoire, c'est un film qui parle d'une vieille histoire, d'une histoire qui se déroule sur quarante ans et qui porte des questions d'avenir. Et c'est comme ça que ça se passe le plus souvent, je suis plutôt satisfait de ce genre de messages.

JPB : Il est vrai que le public est plutôt constitué de gens non directement concernés par l'affaire France Télécom, mais qui en ont entendu parler d'une manière ou d'une autre, il y a beaucoup de syndicalistes. Dans les débats nombre de gens tiennent à témoigner plutôt qu'à poser des questions. Hier soir j'étais en débat à Ivry,

il y a eu d'assez longs témoignages, poignants d'ailleurs, de gens du public, du privé, qui expliquaient leurs situations, des psychologues qui peuvent aussi faire état par exemple de l'instrumentalisation dont ils font l'objet dans des situations de conflit du travail. Il y a eu vraiment des points de vue divers. L'autre jour j'étais en Haute-Savoie : un médecin du travail est longuement intervenu pour faire part de situations très diversifiées, avec la difficulté de la médecine du travail de jouer son rôle aujourd'hui. C'est vraiment un public très divers. On aimerait que ce soit plus large, mais pour l'instant nous n'avons pas eu de promotion publicitaire sur ce film, donc on ne peut compter que sur le bouche-à-oreille. Il m'est arrivé quand même, par exemple à l'Espace Saint-Michel, de me retrouver avec des jeunes qui ne connaissaient pas l'affaire France Télécom, ils ne savaient même pas ce qu'était France Télécom, et qui étaient venus au gré du hasard voir le film. C'était vraiment intéressant parce qu'ils posaient des questions qui auraient pu paraître naïves, mais qui obligeaient justement à réfléchir, à reprendre toute l'histoire d'une autre manière. Ils avaient des doutes sur certaines choses, et bien sûr la personnalité de Lombard fascine beaucoup les gens parce qu'on ne comprend pas ce que ce monsieur avait dans la tête pour faire une chose pareille, et à quel point le déni est fort. Les débats sont divers et on espère bien qu'ils vont encore s'élargir, que le film va peut-être se transformer en outil pour que les gens s'en emparent pour discuter entre eux.

PA : Oui, par exemple j'étais à Strasbourg pour trois jours de débats à l'initiative de l'Appel des appels, et un haut magistrat qui présidait ces journées de débats m'a demandé de projeter le film à l'École nationale de magistrature. Je pense que ça va se faire. On a beaucoup de demandes pour une diffusion en dehors des salles de cinéma, mais nous devons respecter la chronologie des médias jusqu'à fin mars 2024 : pour l'instant nous restons sur des séances commerciales, mais beaucoup de gens demandent de projeter le film dans des universités, dans des écoles pour que les jeunes puissent voir et entendre ces témoignages, cette réalité.

2.9. Un documentaire pour faire évoluer les représentants de la nation ?

JG : Il y a eu aussi récemment une projection à l'Assemblée nationale. Pouvez-vous revenir sur cette projection et sur les débats qui ont suivi ?

PA : L'idée de la séance à l'Assemblée nationale repose sur le fait que le film porte dans sa trame, dans sa trajectoire, le constat selon lequel les sanctions n'ont pas été suffisantes, ne sont pas assez fortes pour que les parties civiles et les victimes se sentent réparées. En tout cas que les procès de France Télécom portent en leur sein une vraie question autour des suites juridiques à donner : il faut qu'il y ait une évolution de la loi sur ces questions. C'est cette question que nous voulions porter et nous avons toujours eu ce souci de nous adresser aux parlementaires à la fin du premier procès en première instance : nous avons réussi avec Sophie Taillé-Polian qui était à l'époque sénatrice, qui était une des rares parlementaires à nous avoir répondu quand nous leur avons écrit assez largement. Elle est venue nous voir au procès et nous avons pu organiser avec elle et des sociologues, des gens de la presse, etc., un colloque au Sénat, où il a été question évidemment du procès, mais aussi des ordonnances Macron, du contenu du film finalement, c'est-à-dire des reculs au niveau des droits du monde du travail ; autrement dit qu'il fallait essayer d'avancer vers de nouvelles lois [plus favorables aux travailleurs]. Toutes les confédérations syndicales importantes étaient venues : le débat a été riche, mais les destinataires étaient absents. Voilà ! Il y avait beaucoup de gens dans la salle, mais peu de sénateurs, peu de politiques ; nous étions assez déçus tout en nous disant que l'on remettrait ça plus tard. Et puis au moment du procès en appel, on s'est dit qu'il fallait relancer la démarche en direction des parlementaires et que le film, le documentaire pouvait être un outil de débat. Sophie Taillé-Polian nous a proposé, puisqu'elle est devenue députée après avoir été sénatrice, de projeter le film à l'Assemblée. L'idée nous a évidemment séduits, et nous en avons profité pour inviter des gens divers et variés, pour solliciter des politiques, pour essayer d'aller vers un travail parlementaire. Le film pouvait être un support, une initiative permettant d'aller vers cela. D'ailleurs il y a un texte de François Desriaux, directeur de la revue Santé & Travail, publié dans cette revue qui devrait être un support pour un débat un peu sociétal sur la question du monde du travail aujourd'hui. Il y a d'autres démarches qui vont dans le même sens en intervenant auprès des parlementaires : autrement dit, cette initiative à l'Assemblée nationale n'était pas une fin en soi, mais était en tout cas le début de quelque chose. Il faut interpeller le pouvoir politique, dont les parlementaires, et le documentaire veut présenter le débat à ce niveau. Ce n'est pas nous qui allons animer le débat, mais nous pouvons au moins le lancer. Cette séance à l'Assemblée était peut-être un petit peu trop tôt dans le calendrier, car celui-ci était assez chargé à la fin de l'année dernière, mais en tout cas les choses ont été semées, et nous espérons qu'il y ait à nouveau un rebond après ce débat parlementaire et qu'il puisse y avoir une loi transpartisane qui puisse émerger sur la question des risques psychosociaux, sur le harcèlement moral institutionnel, sur les conséquences des ordonnances Macron qui ont mis à mal les CHSCT, etc. On ne désespère pas, même si effectivement la situation n'est pas très très favorable

aujourd'hui. En tout cas, il y a des parlementaires de droite et de gauche qui se posent ces questions-là aujourd'hui.



Extrait 6 : Jean-Paul Teissonnière (avocat de SUD PTT), la reconnaissance juridique du harcèlement institutionnel

JPB : Une petite précision : malheureusement, au débat à l'Assemblée nationale, il y avait peu de députés. Il paraît que c'est ainsi dans les projections à l'Assemblée nationale, pas autant de parlementaires que nous l'avons souhaité. Le débat qui a suivi était animé par Sophie Taillé-Polian en présence de Jean-Claude Delgènes, directeur du cabinet Technologia, et de François Desriaux de la revue Santé & Travail. Beaucoup de questions émanaient de la salle, à savoir des invités qui étaient en général sociologues, psychologues, médecins du travail, inspecteurs du travail, etc., c'est-à-dire des gens qui étaient experts de ces situations.

Effectivement, comme l'a dit Patrick, François Desriaux a rédigé cet appel construit autour de quatre axes. Un axe juridique portant sur l'aggravation des peines pour harcèlement moral au travail, l'alignement sur ce qui se pratique par exemple au sein d'un couple, ou qui se pratique dans le domaine du harcèlement scolaire. Le second axe propose l'inscription des maladies psychiques au tableau des maladies professionnelles de la Sécurité sociale, laquelle inscription est une vieille revendication. Le troisième axe propose l'inscription de l'écoute des salariés comme dixième principe de prévention. Enfin, la quatrième mesure consiste à relancer une instance sur les questions de santé au sein des entreprises, c'est-à-dire une renaissance des CHSCT sans en porter le nom. Il nous semble donc qu'il revient au Parlement, à travers une autre mission d'information, de lancer une réflexion approfondie sur la nécessité de corriger les défauts des ordonnances de 2017 et de relancer une dynamique de prévention dans les entreprises à partir d'un rôle régénéré des instances représentatives du personnel. Nous serions assez contents de voir que le film sert de prétexte pour faire au moins quelques avancées, même si la situation politique ne s'y prête guère. Les différends entre députés sont peut-être maintenant irréversibles depuis la Loi immigration, ce qui complique un peu les choses.

JS : Ce que vous nous dites signifie qu'il n'y avait pas de députés à la projection ? Une dizaine ?

JPB : Ah non, moins que ça !!! y avait... Ils s'étaient tous excusés platement, d'autres s'étaient inscrits, mais ne sont pas venus.

PA : En tout cas, je suis assez satisfait que nous ayons réussi à pousser ce débat jusqu'à ce niveau. La projection à l'Assemblée nationale était une bonne idée et elle peut porter ses fruits. Mais il faut reconnaître que la situation actuelle n'est quand même pas... très reluisante. De tous les côtés cela semble assez effrayant, mais il y a aussi des choses qui commencent à peser. Ce que je dis souvent dans les débats est la chose suivante : en 2022 il y a eu des morts au travail : je me souviens qu'il s'agissait de 300 morts par an dans les années 1980 et

que maintenant nous en sommes à 900 morts par an. Tout le monde est conscient, y compris parmi les députés de droite, qu'il y a quelque chose qui ne va plus, que ce soit l'affaiblissement de l'Inspection du travail, du droit, de la démocratie au travail, etc. Il y a 200 000 délégués du personnel, délégués syndicaux qui ont disparu par un trait de plume, ce qui pèse aujourd'hui. Nous avons aussi un affaiblissement du statut des travailleurs, avec la multiplication des auto-entrepreneurs, etc. Tout le monde le comprend et la France est montrée du doigt aujourd'hui sur la condition qui est faite à ces travailleurs ; il faut donc espérer qu'il y ait une majorité qui essaie de contrebalancer un peu cette tendance.

JPD : Si l'on revient au film lui-même, j'ai trouvé que le début du film sur le lien politique entre, d'une part, les décisions des gouvernements successifs qu'ils soient de droite ou dits de gauche (c'est-à-dire sociaux-libéraux) et, d'autre part la situation de France Télécom (endettement, privatisation...), était bien exposé, qu'il y avait un rythme et que c'était monté de manière magistrale. C'est important que ce soit dit au début, ce qui plante le décor. Ce qui m'a un petit peu étonné, voire déçu est que l'on perd ce lien politique en une heure et demie de film. Ainsi, et c'est mon interrogation, j'ai trouvé que la voix off à la fin était un peu molle par rapport au ton du film et en deçà de son contenu. Pourquoi n'êtes-vous pas revenu en une ou deux phrases sur les raisons économiques et politiques, mais surtout économiques, de l'ensemble de ces drames ?

JPB : Voici ma réponse, Patrick complétera. Je fais plus confiance au spectateur que vous ! Je pense que si les choses sont dites au début ce n'est pas la peine de les répéter à la fin, et on a cherché surtout à ouvrir, donc pas tellement à réitérer des accusations, mais à poser le problème. Pour moi la fin commence avec Danièle Linhart qui interpelle les politiques sur la question du travail, pourquoi ils ne s'en préoccupent pas. On a ensuite cette séquence qui est un peu rapide et qui n'est pas très réussie, je le reconnais, dans la cuisine, où on essaie d'amorcer une petite réponse des politiques avec cette difficulté d'aborder les sujets politiques et de créer de nouvelles lois sur ce sujet. Sophie Taillé-Polian parle d'autonomie, de ses difficultés vis-à-vis de la notion de valeur-travail qui a tout envahi et qui est une notion — elle ne la développe pas — qui est un peu fourre-tout. Puis on a la séquence finale dont vous parlez avec une voix off qui porte, d'une part, sur les défis auxquels le syndicalisme doit faire face dans la société d'aujourd'hui, et d'autre part, sur la responsabilité d'une génération vis-à-vis de la jeunesse, puisque le film établit plusieurs fois le lien entre les questions de santé au travail et de santé par rapport à l'environnement. La question est : comment faire pour que la jeunesse puisse vivre sa vie et s'émanciper, sans être en permanence dans cette angoisse perpétuelle liée à la fois au travail et à l'avenir face à l'environnement. En d'autres termes, nous n'avons pas essayé de mettre à nouveau en accusation des gens dont on a compris l'œuvre délétaire.

PA : Je dirais aussi que les séquences dont vous parlez, c'est la fin : cette époque-là est terminée. Et maintenant, nous sommes sur une nouvelle échéance, une échéance planétaire, vraiment tout de suite, immédiatement planétaire, avec des questions planétaires. Une jeunesse qui est désenchantée, qui ne trouve pas sa place dans la société, et qui a forcément un rôle à jouer par la suite. Par ailleurs, c'est amusant que vous disiez cela sur la fin du film, parce que j'ai reçu une autre critique disant : de toute façon dans ce film, la fin est complètement gauchiste. Je n'ai pas l'impression d'avoir écrit une fin gauchiste. Voilà, moi je crois que c'était important, pour nous en tout cas, de situer le travail, la crise du syndicalisme, comme une crise du travail qui n'était pas que franco-française, mais qui était internationale, que la jeunesse avait ces modes d'action, ces perspectives-là, qu'il fallait lui faire confiance aussi pour trouver des solutions demain. Nous n'avons pas d'autres ambitions que celles-ci, mais en même temps, cela reste quand même un peu prétentieux de le dire ainsi aujourd'hui !

Bibliographie

- BEYNEL Éric (coord.) (2020), *La Raison des plus forts*, Ivry-sur-Seine, Les Éditions de l'Atelier.
- BEYNEL Éric (2017), « Solidaires et le travail », in GOUSSARD L., Tiffon G. (dir.), *Syndicalisme et santé au travail*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant.
- BRUGIÈRE F., FORTINO S., GOUSSARD L. & TIFFON G. (2022), *Santé mentale et syndicalisme au temps du CSE*, Recherche financée par la DREES et la DARES, juillet 2022.

Pour citer cet article

La nouvelle revue du travail [En ligne], 24 |2024, mis en ligne le 26 avril 2024
<http://journals.openedition.org/nrt/15565> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/nrt.15565>



SCAM : Le film est au Palmarès 2024 !

Le film fait partie des 30 documentaires figurant au [Palmarès 2024](#) des Etoiles de la Scam (Société civile des auteurs multimédia).

Rendez-vous au Festival Vrai de Vrai les 23 et 24 novembre (au cinéma MK2 Bibliothèque – entrée libre).

VOD : <https://vimeo.com/ondemand/parlafenetreouparlaporte>

DVD sur commande : <http://canalmarches.org/vente/dvd/35-par-la-fenetre-ou-par-la-porte.html>

Le festival de sociologie d'Épinal a démarré en plein dans son thème: la santé au travail

Colloque scientifique uniquement à sa naissance, le festival international de sociologie (FISO) d'Épinal s'est depuis ouvert au tout public. Le lancement de sa 5e édition vécue lundi soir aux Cinés Palace en aura été un exemple avec la rencontre de Jean-Pierre Bloc, réalisateur d'un puissant documentaire relatant le « cas France Télécom ».



LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE SOCIOLOGIE À ÉPINAL A DÉMARRÉ PAR UNE PROJECTION-DÉBAT PRÉSENTÉE PAR LIONEL JACQUOT (À G.) EN PRÉSENCE DE JEAN-PIERRE BLOC, RÉALISATEUR DU DOCUMENTAIRE *PAR LA FENÊTRE OU PAR LA PORTE*. PHOTO VICTOR SALVADOR

« *L'humain est un animal social* » cite en souriant Jean-Pierre Bloc qui a naturellement répondu à l'invitation qui lui a été adressée par les organisateurs [du festival international de sociologie](#) que sont les responsables du laboratoire Territoire Travail Âge Santé (le TETRAS) de l'Université de Lorraine et [la Société d'émulation du département des Vosges](#). C'était lundi soir aux Cinés Palace où était, comme c'est déjà une tradition, organisé le premier événement d'un festival qui se poursuit jusqu'au 19 octobre.

Au programme ce soir-là, deux projections. Celui du court-métrage *Charbon* de David Arslanian qui met en lumière la vie de forçats à laquelle sont contraints les livreurs à vélo.

Et puis la projection du documentaire « *Par la fenêtre ou par la porte* », réalisé par Jean-Pierre Bloc qui est donc venu échanger avec le public de cette expérience. Le thème de cette édition 2024 du FISO étant « *Au chevet du travail - Les enjeux de la santé au travail* », ce rendez-vous avait plus que du sens.

« *Au départ, c'est un travail d'enquête qui est devenu une reconstitution d'un drame social et surtout humain. Il m'a été inspiré par un inspecteur du travail que j'ai rencontré à l'occasion d'un précédent documentaire* », explique Jean-Pierre Bloc pour lequel tout remonte à la séparation faite entre La Poste et les Télécom. Avant la privatisation décidée par l'État du fleuron historique en 2004 qui mènera à « *L'affaire des suicides de France-Télécom/Orange* » et a donné lieu à la première condamnation pénale de dirigeants du CAC 40 pour harcèlement moral institutionnel.